



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/AC.51/1994/7
9 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Comité du programme et de la coordination
Trente-quatrième session
16-23 mai et 29 août-16 septembre 1994
Point 5 b) de l'ordre du jour

RÉVISIONS PROPOSÉES AU PLAN D'ACTION, APPLICABLE À
L'ÉCHELLE DU SYSTÈME, POUR LE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE
ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Rapport du Secrétaire général

Plan d'action révisé, applicable à l'échelle du système,
pour le redressement économique et le développement de
l'Afrique

RÉSUMÉ

Les objectifs du Plan d'action, applicable à l'échelle du système, pour le redressement économique et le développement de l'Afrique sont d'offrir un cadre dynamique et souple pour une action concertée et coordonnée du système des Nations Unies dans le but d'aider l'Afrique à réaliser durant les années 90 et au-delà une croissance et un développement soutenus et durables, d'aider à créer un climat économique international plus propice à la croissance économique et au développement social, d'aider à restructurer les économies africaines, à promouvoir la création d'emplois et à appliquer les connaissances spécialisées des organes et institutions des Nations Unies à la reprise et au développement en Afrique, et de mieux sensibiliser la communauté internationale à la crise économique que traverse le continent africain.

L'objet de la révision du Plan, applicable à l'échelle du système, est double. Il s'agit d'abord, d'établir une relation plus étroite entre le Plan applicable à l'échelle du système et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, en intégrant dans le Plan les nouveaux impératifs qui sont apparus à la faveur de l'examen du nouvel Ordre du jour, et, deuxièmement, de déterminer les secteurs prioritaires qui devront être la cible d'une action menée grâce à la coopération des organismes des Nations Unies au cours de ce qui reste de la

période du Plan. Cette révision tient aussi compte du fait que les problèmes de la condition féminine n'ont pas été adéquatement pris en compte dans le plan initial. Cet aspect a été intégré au Plan révisé car on a constaté qu'une stratégie de développement plus soutenue doit s'appuyer sur toutes les ressources humaines, et donc, bien sûr, sur les femmes.

Le chapitre III comporte une évaluation de la situation socio-économique en Afrique. On y repère les divers facteurs qui font obstacle au développement, tels que des structures économiques précaires et non diversifiées, la situation défavorable des marchés, les tendances à la récession de la conjoncture économique internationale, la poursuite des guerres civiles et les crises politiques dans plusieurs pays africains et les catastrophes naturelles, notamment la sécheresse dans deux des sous-régions du continent africain.

Le chapitre IV présente les éléments de base en fonction desquels le Plan révisé applicable à l'échelle du système est structuré et recense les six domaines prioritaires dans lesquels des stratégies et des objectifs communs sont poursuivis grâce à la coopération ou l'action commune de plusieurs organismes des Nations Unies. Les domaines prioritaires sont la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités; l'alimentation, l'agriculture et les industries agro-alimentaires; la diversification des économies africaines; la mobilisation des ressources intérieures et extérieures; la croissance, l'équité et le développement durable; et enfin la coopération et l'intégration régionales.

Le chapitre V présente une synthèse de la répartition des ressources par organe, organisme et institution des Nations Unies. Le montant total des versements à l'Afrique, venant du système des Nations Unies, a atteint 5 419 millions de dollars des États-Unis en 1991, 5 430 en 1992 et 5 450 en 1993. La part de l'aide gratuite dans le montant total des versements est passée de 40 % en 1992 à 43 % en 1993; la proportion de prêts concessionnels est passée de 38 à 42 %, tandis que celle des prêts aux conditions commerciales a diminué, de 22 à 15 % pendant la période examinée. En 1991, l'aide gratuite à l'Afrique représentait 51 % du montant total de l'aide au développement du système des Nations Unies, qui était de 4 289 millions de dollars. En 1992, cette proportion a été portée à 53,5 % du montant total de l'aide gratuite qui était de 4 580 millions de dollars. Le montant total des prêts concessionnels déboursés en 1991 était de 2 039 millions de dollars, il était de 2 099 millions de dollars en 1992 et de 2 263 millions de dollars en 1993, soit une augmentation de 11 %. Les engagements de prêts et les décaissements totaux de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) ont considérablement baissé entre 1991 et 1993. En revanche, ceux de la Société financière internationale (SFI) ont augmenté au cours de la même période. On estime que ces tendances des apports de ressources à l'Afrique des organismes des Nations Unies se poursuivront probablement au cours des prochaines années.

Le chapitre VI décrit les moyens de la coopération et de la coordination qui seront utilisés pour encourager et développer encore la collaboration des organismes des Nations Unies en vue de l'exécution du Plan applicable à

/...

l'échelle du système. Le principal moyen utilisé sera la méthode de l'organisme chef de file, dans laquelle un organisme est désigné dans chaque domaine prioritaire pour coordonner l'action du système des Nations Unies dans ce domaine et soumettre chaque année un rapport d'activité portant sur le thème désigné.

Le chapitre final porte sur l'examen et le suivi de l'application du Plan applicable à l'échelle du système. Non seulement les organismes et institutions des Nations Unies seront invités à faire rapport séparément à leur organe directeur propre en fonction de leurs règles propres, mais un lien plus étroit sera établi entre le suivi du Plan applicable à l'échelle du système et le nouvel Ordre du jour.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	5
A. Généralités	1 - 3	5
B. Objectifs	4	5
II. ORIENTATION GÉNÉRALE ET PRINCIPES DIRECTEURS . .	5 - 9	5
A. Principes directeurs	5 - 6	5
B. Stratégie globale	7	6
C. Place réservée aux femmes dans le développement	8 - 9	6
III. LES ENJEUX DE LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE	10 - 17	6
IV. PROGRAMMES ET ACTIVITÉS PRIORITAIRES	18 - 194	8
A. Aperçu	18 - 21	8
B. Domaines prioritaires	22 - 194	8
V. AFFECTATION ET UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES	195 - 202	58
VI. COORDINATION	203 - 204	61
VII. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION	205 - 207	61

I. INTRODUCTION

A. Généralités

1. La mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique¹ a été utile en ce sens qu'elle a permis aux organismes et programmes du système des Nations Unies de prendre conscience du fait qu'il leur fallait améliorer leur collaboration. Le renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies vise, entre autres objectifs, à consolider et améliorer les résultats précédemment obtenus dans le cadre du Programme d'action.

2. C'est à sa trente-deuxième session que le Comité du programme et de la coordination (CPC) a recommandé que le lien entre le Plan, applicable à l'échelle du système, pour le redressement économique et le développement de l'Afrique² et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90³ soit précisé.

3. Le lien établi entre le Plan d'action et le nouvel Ordre du jour s'exprime de plusieurs manières : il a d'abord été décidé que tous deux porteraient sur la période allant jusqu'à l'an 2000, puis le CPC a décidé que le Plan serait mis à jour à trois reprises : après l'examen préliminaire de l'application du nouvel Ordre du jour en 1994, après son examen à mi-parcours en 1997, et après son examen final en 2001⁴.

B. Objectifs

4. L'objet de la première révision du Plan est, d'abord, de prendre en compte les impératifs nouveaux qui découlent de l'examen préliminaire du nouvel Ordre du jour. Elle doit permettre ensuite de franchir une nouvelle étape dans sa mise en oeuvre. Il ne s'agit pas de présenter une vue d'ensemble des activités entreprises par les organismes des Nations Unies, mais plutôt de déterminer les domaines d'action prioritaires vers lesquels devra s'orienter la coopération entre ces organismes.

II. ORIENTATION GÉNÉRALE ET PRINCIPES DIRECTEURS

A. Principes directeurs

5. Le principe du choix des secteurs prioritaires découle de la résolution 46/151 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1991, qui établissait le nouvel Ordre du jour, et de la résolution 48/214, qui a été adoptée le 23 décembre 1993 à la suite de l'examen préliminaire du nouvel Ordre du jour, et il est conforme à la conception initiale selon laquelle le Plan applicable à l'échelle du système devait fournir un cadre dynamique et souple en vue d'une action concertée et coordonnée.

6. Le Plan révisé applicable à l'échelle du système prend en compte les éléments prioritaires du nouvel Ordre du jour et sert de base à une action coordonnée à l'échelle du système. Il est conçu pour encourager de fructueuses consultations avec les partenaires de l'Afrique dans son développement et une

/...

meilleure mobilisation et une meilleure utilisation des ressources financières consacrées au développement du continent.

B. Stratégie globale

7. Le Plan applicable à l'échelle du système est conçu dans l'optique globale du développement durable, selon laquelle les critères d'efficacité, d'équité et de durabilité sont soigneusement intégrés dans un schéma opérationnel cohérent. Par efficacité, on entend ici l'utilisation optimale des ressources nationales tandis que l'équité consiste à lutter contre la pauvreté et à assurer la mise en valeur des ressources humaines; la durabilité, enfin, vise à préserver, à l'usage des générations présentes et à venir, le fragile patrimoine que sont les ressources naturelles.

C. Place réservée aux femmes dans le développement

8. S'il est à présent généralement admis que les femmes africaines jouent un rôle primordial dans la croissance et le développement du continent, ce constat ne se reflète pas toujours dans les politiques et plans de développement. De ce fait, les programmes de développement ne tiennent suffisamment compte ni des fonctions assumées par les femmes dans la production et la reproduction, ni de la contribution qu'elles peuvent apporter au développement de l'Afrique.

9. Pour pallier ces lacunes et faire en sorte que le Plan ait des effets tangibles, il importe de souligner que la participation des femmes ne doit pas être considérée uniquement du point de vue de la productivité. La réalisation d'un développement véritablement durable exige en effet la mise en jeu de toutes les ressources humaines, les femmes concourant de façon essentielle à cette entreprise. La prise en compte du rôle des femmes est cruciale en ce sens qu'elle va au-delà du simple souci d'efficacité ou de productivité de l'individu, qu'il soit homme ou femme, et concerne le bien-être de toute la collectivité.

III. LES ENJEUX DE LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

10. Au seuil des années 90, les pays d'Afrique étaient aux prises avec de graves difficultés dans divers secteurs essentiels : sécurité alimentaire, population, logement, santé publique, éducation, énergie, production industrielle, commerce, dette et environnement. Depuis 1990, le produit intérieur brut (PIB) du continent a augmenté en moyenne de 1,5 % par an alors que, dans le même temps, le taux d'accroissement démographique était supérieur à 3 %, de sorte que le revenu par habitant a continué à baisser et que la pauvreté s'est encore aggravée.

11. Dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture – ossature de l'économie de la plupart des pays africains – la situation ne s'est guère améliorée. En 1993, le secteur agricole n'a enregistré qu'une légère reprise, bien que les conditions météorologiques aient été, dans plusieurs pays, meilleures, sauf au Maghreb où la sécheresse continuait. La production vivrière est restée un sujet de préoccupation : en 1993, figuraient au nombre des priorités dans le domaine de l'assistance et des secours d'urgence, l'aide alimentaire destinée à alléger les souffrances des populations civiles victimes

/...

de conflits, la distribution de grandes quantités de vivres et la lutte antiacridienne. Les stocks alimentaires sont généralement restés au même niveau et ont même parfois diminué.

12. En 1993, la croissance a de nouveau été paralysée par les quatre principaux facteurs qui sont à l'origine des difficultés économiques de l'Afrique : conflits sociaux ou crises politiques non résolus, catastrophes naturelles – en particulier la sécheresse dans deux sous-régions –, structures économiques peu développées et non diversifiées, et conjoncture internationale caractérisée par la morosité des marchés et, dans beaucoup de grands pays industrialisés, par la récession.

13. Les exportations de produits de base ont, en Afrique subsaharienne, chuté de près de 15 % entre 1990 et 1992 et leur valeur, qui était de l'ordre de 80 milliards de dollars en 1990, est restée quasiment inchangée au cours de cette période. En revanche, les importations sont passées de 77 milliards de dollars en 1990 à 83 milliards en 1992, ce qui a aggravé le déficit des opérations courantes, évalué à environ 10 milliards de dollars en 1992. Les effets conjugués de la baisse des cours des produits de base et du manque de compétitivité de la production africaine ont entraîné une nouvelle diminution de la part de l'Afrique dans le commerce mondial de 2,4 % il y a quelques années, à 1,4 % en 1990. En outre, malgré plusieurs initiatives louables, le fardeau de la dette reste très lourd, puisque l'endettement total de l'Afrique a atteint 285 milliards de dollars en 1993 selon les estimations de la CEA, le rapport du service de la dette aux exportations étant de l'ordre de 24 %.

14. La situation économique d'ensemble reste préoccupante, mais tous les pays africains ne sont pas frappés par le déclin. Selon le rapport économique sur l'Afrique établi en 1993 par la Commission économique pour l'Afrique (CEA)⁵, 17 pays ont, en 1992, réalisé une croissance supérieure au taux annuel moyen d'accroissement de la population, ce qui entraîne une augmentation du revenu par habitant. Et surtout, cinq de ces pays ont atteint l'objectif de 6 % de croissance retenu par le nouvel Ordre du jour.

15. Par contre, plusieurs pays africains ont pris des mesures concrètes afin de formuler et d'appliquer des réformes intérieures conçues pour remettre en état et ranimer leur économie. Plus précisément, la majorité des pays africains ont pris d'ambitieuses mesures d'ajustement de leur taux de change, de discipline budgétaire, de réforme de leur fiscalité et de leur politique des prix, pour créer les conditions nécessaires à une croissance soutenue.

16. L'entrée en vigueur du Traité d'Abuja, qui établit la communauté économique africaine⁶, illustre une autre tendance encourageante à l'échelon régional : ce traité préconise le renforcement immédiat des communautés et des initiatives économiques sous-régionales, car cela serait de nature à assurer progressivement le plein développement de la communauté économique africaine. La Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique a représenté une initiative majeure qui a aidé à renforcer encore l'action internationale en faveur du développement du continent.

17. Les pays africains doivent faire face à plusieurs grands problèmes critiques : la pression démographique, la dégradation de l'environnement, la

/...

pauvreté, la fragilité du capital humain, les disparités entre les sexes, un manque de sécurité et d'autonomie alimentaires, des problèmes de santé publique, l'insuffisante diversification des économies africaines, les catastrophes naturelles, le lourd endettement extérieur, l'insuffisance des ressources financières extérieures et intérieures consacrées au développement, et le problème de l'intégration régionale.

IV. PROGRAMMES ET ACTIVITÉS PRIORITAIRES

A. Aperçu

18. Dans sa version initiale adoptée en 1992, le Plan applicable à l'échelle du système² offrait un aperçu des activités des organismes et programmes des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Sa présente révision ne vise donc pas à faire de nouveau le bilan des travaux des organisations, mais plutôt à assurer une action concertée des différents organismes dans les domaines prioritaires, dans le cadre des programmes d'appui des Nations Unies.

19. Fondé sur l'évaluation la plus récente de la situation socio-économique de l'Afrique et des grands problèmes du continent, et compte tenu des directives des organes intergouvernementaux, le Plan révisé recense des domaines prioritaires principaux dans lesquels des stratégies et objectifs communs pourraient être réalisés à la faveur d'une coopération ou d'une action commune de plusieurs organes, institutions et organismes des Nations Unies. Le Plan révisé ne classe pas ces domaines d'activité en vertu d'une priorité implicite. L'idée est que si les actions entreprises pouvaient coïncider avec ces priorités, l'avantage n'en serait, pour chaque pays, que plus grand.

20. Étant donné le rôle dynamique et très divers que jouent les femmes dans le développement, à tous les niveaux, le Plan révisé examine la part que ces dernières prennent dans des secteurs essentiels tels que la production agricole, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités, et leur donnent ainsi la place qui est la leur dans le processus de développement.

21. La propagation d'un esprit de paix, d'une volonté de stabilité et de développement durable dans les pays africains et entre eux, est un autre élément du redressement économique et du développement de l'Afrique.

B. Domaines prioritaires

22. Le Plan révisé applicable à l'échelle du système est structuré autour de six domaines prioritaires : la mise en valeur des ressources humaines et la création de capacités; l'alimentation, l'agriculture et les agro-industries; la diversification des économies africaines; la mobilisation des ressources extérieures et intérieures; la croissance, l'équité et le développement durable; et enfin la coopération et l'intégration régionales.

23. Chaque domaine prioritaire est abordé ainsi :

- a) Problèmes à résoudre;
- b) Buts et objectifs;

/...

- c) Stratégies proposées;
- d) Programmes d'appui des Nations Unies;
- e) Facteurs favorables au niveau régional;
- f) Ressources nécessaires et disponibles.

1. Mise en valeur des ressources humaines et renforcement des capacités

24. Dans ce domaine, les programmes d'appui offerts par le système des Nations Unies visent le développement social durable par une amélioration de la qualité de la vie : de meilleures politiques en matière de population, l'amélioration de la santé publique et de l'éducation, le respect des droits de l'homme, la démocratie, l'utilisation rationnelle des ressources par l'application des progrès récents de la science et de la technique, et l'engagement en faveur de la paix. C'est l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui fera office de chef de file dans ce domaine; elle coopérera avec les organismes indiqués ci-après :

a) Dans le domaine des politiques en matière de population : le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);

b) Dans le domaine de la participation populaire, en particulier le développement rural : la CEA, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNICEF, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat);

c) Dans le domaine de la santé publique et de la lutte contre les principales maladies, comme le syndrome d'immunodéficience acquise (sida), la tuberculose et le paludisme : l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP et l'UNESCO;

d) Dans le domaine du renforcement de la place de la femme dans le développement à tous les niveaux : l'UNICEF, l'OMS, UNIFEM, la CEA, le PNUD, l'OIT, le FNUAP et Habitat;

e) Dans le domaine de l'éducation élémentaire, en particulier celle des jeunes et des femmes, l'accent étant mis sur la création d'emplois : l'UNESCO, l'UNICEF, l'OIT, le PNUD, l'OMS et le PAM;

f) Dans le domaine du développement et de la gestion de l'entreprise et de la formation et de l'acquisition des compétences nécessaires : le PNUD, la

/...

Banque mondiale, l'OIT, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement et la CEA;

g) Dans le domaine de l'enseignement supérieur et des problèmes de la recherche : l'UNESCO, la Banque mondiale, le PNUD, l'OIT et la CEA;

h) Dans le domaine de la création de capacités de gestion pour le développement : l'UNESCO, la Banque mondiale, le PNUD, l'OIT et la CEA.

1.1 Politiques en matière de population

Problèmes à résoudre

25. La population africaine s'accroît beaucoup plus vite que celle de toute autre région du monde. Cet accroissement rapide de la population retarde le développement social et économique de plusieurs façons importantes. En outre, les taux de fécondité sont très élevés et l'emploi de contraceptifs modernes est encore peu répandu. La mortalité infantile, postinfantile et maternelle reste encore trop élevée.

Buts et objectifs

26. Conformément à la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable⁷, les principaux buts et objectifs du programme consistent à réduire le taux d'accroissement de la population et les taux de fécondité, ainsi que les taux de mortalité infantile, postinfantile et maternelle. Un autre objectif consiste à privilégier les problèmes de population car ils font partie intégrante du processus de développement socio-économique.

Stratégies proposées

27. À l'appui de la réalisation des buts et objectifs susmentionnés, les stratégies suivantes seront poursuivies : a) intégrer les politiques et programmes en matière de population et les préoccupations familiales dans les plans de développement; b) créer un climat socio-économique propice à la mise en oeuvre de politiques efficaces de réduction de la fécondité et à une volonté politique indispensable pour les réaliser; et c) fournir les moyens grâce auxquels les couples et les individus peuvent avoir seulement le nombre d'enfants qu'ils souhaitent.

Programmes d'appui des Nations Unies

28. Par ses programmes, l'Organisation des Nations Unies continuera à chercher à faire mieux connaître les conséquences sociales, économiques et environnementales des problèmes démographiques nationaux et internationaux et des stratégies qui permettraient de les résoudre conformément aux plans et aux choix de chaque pays. Les programmes chercheront aussi à aider les pays à entreprendre et gérer des programmes et politiques en matière de population et à les intégrer dans leur développement économique et social.

/...

1.2 La participation populaire, notamment au développement rural

Problèmes à résoudre

29. Ces dernières années, le nombre d'Africains indigents a beaucoup augmenté, passant de 200 millions en 1988 à près de 300 millions en 1990, soit plus de 60 % de la population rurale africaine. L'amélioration des conditions de vie et l'épanouissement du potentiel humain doivent donc être au centre du processus de développement, par la satisfaction des besoins essentiels de sécurité, de nutrition, d'enseignement, de santé et de logement, mais il faut aussi réunir les conditions d'une plus grande créativité, de l'accès à l'emploi et à la participation à la vie collective, et de l'aptitude à influencer les décisions qui concernent la vie quotidienne.

Buts et objectifs

30. L'objectif premier de la participation populaire est de permettre à chacun de prendre part aux décisions et aux activités concrètes conduisant à un développement autonome, de façon à pouvoir ainsi contribuer au changement au sein de la société, à son développement durable, notamment dans les zones rurales, de réduire la pauvreté, de satisfaire les besoins essentiels et d'éliminer la faim et la malnutrition.

Stratégies proposées

31. Pour atteindre ces objectifs, les stratégies fondées sur la participation comprendront : a) des politiques de développement humain durable; b) une conception multisectorielle et synthétique du développement durable; c) des stratégies de démarginalisation; d) des processus démocratiques associés à une bonne gestion des affaires publiques; et e) la décentralisation des décisions. Cela suppose un redéploiement des ressources afin de satisfaire d'abord les besoins critiques de la population et d'établir la justice économique et sociale. En favorisant aussi l'autonomie et l'émancipation, ces stratégies orienteront le contenu des programmes de développement et contribueront à relever la production et la productivité.

Programmes d'appui des Nations Unies

32. Les éléments des programmes biennaux et des plans à moyen terme des différents organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'Afrique, en particulier la FAO, Habitat, l'UNICEF, l'OIT, l'ONUDI, le PNUD, UNIFEM, le FIDA et l'OMS, constituent la base des programmes par lesquels l'ONU soutient actuellement la participation populaire en Afrique. La deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique sont des programmes directement liés à la participation populaire.

Facteurs favorables au niveau régional

33. La participation populaire est, dans son essence, une émancipation de la population, qui lui permet de s'impliquer efficacement dans la création de structures et dans la conception et l'exécution de politiques et de programmes

/...

servant l'intérêt collectif. Ainsi, la vie politique doit s'ouvrir pour laisser place à la liberté d'opinion, à la tolérance et au consensus, et pour assurer aussi la participation effective de la société civile et du mouvement associatif. Cela suppose le concours de tous mais avant tout des habitants eux-mêmes; mais surtout, il faut que l'État crée les conditions nécessaires à cette émancipation et facilite la participation populaire à la vie sociale et économique. Les autres facteurs favorables sont : un climat propice à la transformation économique et politique en Afrique, par la réforme du secteur public, la privatisation, le pluralisme politique, de façon à laisser libre cours à l'initiative des associations reconnues et acceptées par les gouvernements africains comme partenaires de développement; une vie associative riche, traditionnelle, celle des comités de développement des villages, les associations de gestion des terres, les associations d'exploitants agricoles, les coopératives, les tontines et les groupes de villages qui sont les partenaires effectifs et potentiels qui entreront, au niveau local, dans des alliances réunissant les pouvoirs publics, la société civile, les organisations non gouvernementales et le système des Nations Unies. Ces associations ont, traditionnellement, dans certains domaines, engagé une action collective pour gérer les ressources et faire face à des calamités telles que la famine, la guerre et la sécheresse, et c) la mobilisation de la société civile en faveur d'un dialogue avec les pouvoirs publics sur les grands problèmes de développement socio-économique.

1.3 Santé publique et lutte contre les grandes maladies

Problèmes à résoudre

34. Le mauvais état de santé de centaines de millions d'Africains constitue non seulement un fardeau pour l'individu et la famille, mais aussi entrave le développement social et économique des collectivités locales, des pays et du continent tout entier. Les indicateurs de santé publique font apparaître de graves disparités dans l'état de santé des habitants des différents pays et des différents groupes au sein d'un même pays.

35. De façon générale, les citadins ont plus largement accès aux soins que les ruraux. La quantité et la qualité insuffisantes des services médicaux sont aggravées par le manque de médicaments essentiels, qui s'explique par le manque de devises et par les restrictions budgétaires en général, ainsi que par une mauvaise répartition des ressources, en particulier au niveau local.

36. Les principales causes de mauvaise santé et de décès prématuré dans les pays africains sont le paludisme et les maladies hydriques, les maladies affectant les enfants, telles que les infections respiratoires aiguës, les diarrhées et la rougeole, les parasitoses, la malnutrition, les maladies non contagieuses telles que le cancer et les maladies cardio-vasculaires, la morbidité maternelle, le sida et la tuberculose, dont la virulence semble être exaltée par le sida. La situation en ce qui concerne le sida est particulièrement critique. On estimait en 1993 que 7 millions d'Africains étaient infectés. La pandémie frappe spécialement les soutiens de famille, qui ont à leur charge des enfants, des personnes âgées, des membres de la famille élargie, et, si elle n'est pas enrayée, il est probable qu'elle décimera certains segments essentiels de la population active, compromettra gravement la

/...

capacité de l'État de gouverner et aura des retombées dans tous les secteurs de l'économie.

Buts et objectifs

37. La réalisation de la santé pour tous continuera d'être le but de tous les pays de la région, en dépit du fait que c'est là une tâche redoutable étant donné la situation sanitaire générale et les bouleversements sociaux et politiques qui frappent plusieurs pays africains.

Stratégies proposées

38. L'action à entreprendre s'inspirera de deux démarches. Pour les pays africains situés au sud du Sahara, il s'agira surtout de mettre en place le système sanitaire local pour appliquer la méthode des soins de santé primaires par la participation de la communauté, tandis que dans les pays d'Afrique du Nord et dans quelques pays d'Afrique orientale, où 80 % environ de la population, dans certains cas, ont accès aux soins de santé, on préférera, dans l'effort de santé publique et de lutte contre la maladie, la démarche consistant à répondre aux besoins minimums et à assurer une certaine qualité de vie.

Programmes d'appui des Nations Unies

39. Presque tous les secteurs d'activité ont une influence sur l'état de la santé publique. De ce fait, la santé publique et le développement humain doivent être intégrés à toutes les politiques suivies, être le fait de tous les secteurs de l'économie, et mobiliser des ressources financières adéquates. Dans cette perspective, l'OMS continuera à coopérer étroitement en Afrique avec les organismes des Nations Unies actifs dans ce secteur pour une action éducative de prévention du sida, pour la santé à l'école, pour une étude commune sur une meilleure santé en Afrique, pour la mise en oeuvre des politiques alimentaires et nutritionnelles, pour la santé de la femme et de l'enfant, pour la santé génésique de la femme et pour la santé de la femme en général.

Facteurs favorables au niveau régional

40. L'OMS a noué des alliances avec les principales institutions régionales africaines telles que l'Organisation de l'unité africaine, la CEA et la Banque africaine de développement. Par exemple, à la demande de l'OUA, un plan d'action embrassant les principaux aspects de la santé publique en Afrique sera mis au point, avec la collaboration de la CEA. L'OMS aide également la Banque africaine de développement à réviser le document d'orientation régissant son action dans le secteur de la santé publique.

1.4 Renforcement du rôle des femmes en tant qu'agents du développement à tous les niveaux

Problèmes à résoudre

41. Les femmes africaines tendent à être surchargées de travail et à avoir un statut inférieur. Elles représentent 70 % de la main-d'oeuvre affectée à la production alimentaire dans la région et s'occupent aussi le plus souvent de la

/...

corvée du bois et de l'eau, de la préparation des aliments, des enfants, etc. Avec les filles plus âgées, elles exercent l'essentiel des fonctions nourricières et prennent l'essentiel des décisions concernant les soins aux enfants. Les femmes sont pratiquement absentes des centres de décision, industriels et gouvernementaux, et n'ont par conséquent pas la possibilité de donner toute leur mesure à des postes de direction. De ce fait, les politiques et programmes de développement ne prennent que rarement en compte leurs intérêts.

42. Leur statut intérieur apparaît dans les taux d'inscription dans les écoles secondaires, où il y a trois fois plus de garçons que de filles. Les femmes sont rarement protégées comme elles devraient l'être par le droit coutumier et le Code de la famille. Si le statut juridique des femmes s'est amélioré dans les textes de certains pays, il est loin d'en être de même dans la pratique. L'évolution du droit coutumier, concernant notamment l'héritage et l'accès à la terre, est allée dans le sens d'une diminution des droits des femmes.

43. Cela étant, il conviendra de renforcer le rôle des femmes dans le développement. Pour ce faire, il faut s'attaquer aux problèmes des femmes, donner à ces dernières davantage de moyens d'exploiter leurs capacités et éliminer les désavantages institutionnels dont elles sont victimes.

Buts et objectifs

44. Compte tenu de ce qui précède, les principaux objectifs consisteront à susciter une prise de conscience fonctionnelle de l'importance des questions concernant les femmes en Afrique, à prendre des initiatives accordant un traitement préférentiel aux femmes pour renforcer leur rôle dans le développement, à améliorer la capacité des pouvoirs publics de faire face au problème des inégalités entre les sexes et à faire des considérations d'égalité entre les sexes une partie intégrante de la planification et des programmes de développement. Il faudra également atteindre les objectifs fixés pour l'an 2000 à la quatrième Conférence sur l'intégration de la femme au développement, qui s'est tenue à Abuja du 6 au 10 novembre 1989.

Stratégies proposées

45. Il faut s'attaquer au problème des inégalités entre les sexes dès l'enfance en accordant une plus grande attention à la santé et à l'éducation des filles, puis à l'alphabétisation des femmes. L'amélioration de l'accès à l'information de base pour l'entretien de l'état de santé, aux soins de santé préventive et aux services de planification de la famille débouchera sur une amélioration des soins apportés aux enfants et du développement du jeune enfant dont profitera la prochaine génération. Les considérations pratiques liées à la santé, à l'éducation, au revenu et à la réduction de la charge de travail, qui influent sur la qualité de vie des femmes dès l'enfance, peuvent être intégrées à des interventions directes dans le cadre de programmes et projets. Certaines questions stratégiques relatives aux politiques, à la législation, à la participation, à l'affectation des ressources, aux valeurs sociales, aux mentalités collectives et aux images diffusées par les médias doivent impérativement être envisagées si l'on veut obtenir des changements fondamentaux

/...

et des progrès durables, au moyen d'activités de promotion et de mobilisation sociale.

46. La démarginalisation des femmes et des filles s'inscrira dans une stratégie à l'échelle du système. Elle suppose que l'on donne aux filles et aux femmes les connaissances, l'information, la formation aux spécificités de chaque sexe et les compétences d'organisation indispensables pour exprimer clairement leurs besoins et mieux défendre leurs intérêts.

47. Une série d'initiatives positives doivent également être prises pour ouvrir aux femmes l'accès aux ressources, à l'emploi, à des conditions de travail satisfaisantes, aux marchés et au commerce. Elles pourraient comprendre des mesures spéciales en faveur des femmes dans les projets gouvernementaux de création d'emplois et les programmes de formation, l'octroi de prêts garantis pour les femmes chefs d'entreprise, la valorisation du travail traditionnel des femmes et du secteur non structuré et l'assouplissement des conditions de travail pour permettre aux femmes de concilier leurs responsabilités familiales et économiques. La pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, au pouvoir et à la prise des décisions à tous les niveaux pourrait être encouragée grâce à l'élaboration de programmes de formation spéciaux dans des domaines tels que les fonctions de direction et de gestion, pour permettre aux femmes de devenir des décideurs potentiels et de bénéficier d'un traitement égal dans l'organisation des carrières.

Programmes d'appui des Nations Unies

48. Les programmes de développement des Nations Unies dans tous les secteurs seront exécutés dans une perspective soucieuse d'équité entre les sexes pour tenir dûment compte des intérêts fondamentaux des femmes dès l'enfance. En outre, de solides programmes de relations publiques en faveur des filles et des femmes et plusieurs programmes sectoriels conçus pour améliorer la participation des femmes au développement national seront entrepris. Ainsi, par exemple, des projets régionaux et sous-régionaux continueront d'être réalisés dans les domaines de l'éducation, de l'acquisition de notions de droit élémentaires et de la sensibilisation des femmes dès l'enfance aux questions d'équité entre les sexes. En ce qui concerne l'emploi, les organismes des Nations Unies appuieront un ensemble de projets intégrés de production de revenus et de création d'emplois, de réduction de la charge de travail, de protection infantile, notamment pour encourager l'allaitement maternel, et de diffusion de techniques adaptées. Dans le domaine de la santé, les mesures spéciales adoptées viseront à améliorer les conditions de santé des filles et des femmes, l'accent étant mis sur les programmes nationaux et régionaux de lutte contre le sida visant à prévenir l'infection des filles et des femmes par le VIH.

Facteurs favorables au niveau régional

49. Outre les stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme⁸, des politiques de promotion et d'intégration des femmes au développement, propres à la région de l'Afrique, ont été énoncées dans les années 80. Le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique⁹, la Déclaration d'Abuja sur le développement participatif : le rôle des femmes

/...

africaines durant les années 90, et la Déclaration de Khartoum : vers une approche de redressement socio-économique et de développement de l'Afrique centrée sur la personne humaine¹⁰. Tous font état de la nécessité de reconnaître et de soutenir les femmes en tant qu'agents et bénéficiaires des programmes de développement.

1.5 Éducation de base, en particulier pour les jeunes et les femmes

Problèmes à résoudre

50. L'Afrique est une des régions du monde où les progrès vers la réalisation de l'objectif de l'éducation universelle sont lents à venir. Le taux brut de scolarisation a baissé, les taux de redoublement sont plus élevés que dans aucune autre région du monde et la persévérance scolaire est faible. Il y a eu une diminution des dépenses publiques pour l'éducation qui a eu un effet négatif : celui de réduire les salaires réels des enseignants, ainsi que le matériel et les auxiliaires pédagogiques, tout ceci en dépit de l'importante aide multilatérale et bilatérale accordée à l'Afrique dans le domaine de l'éducation au cours de la dernière décennie. Il convient par conséquent d'analyser les raisons de l'échec de ces efforts et de trouver de nouveaux moyens de collaboration et de partenariat pour soutenir l'enseignement dans les pays africains.

Buts et objectifs

51. La politique éducative de la région aura les objectifs suivants :
a) renverser les tendances concernant l'accès à l'enseignement primaire et faire augmenter le taux de scolarisation plus rapidement que celui de l'accroissement démographique en accordant une attention particulière aux disparités entre les sexes; b) améliorer la persévérance scolaire et l'efficacité interne; c) améliorer la qualité de l'instruction donnée grâce à la formation continue des enseignants et à la distribution de manuels; d) mettre au point de nouvelles méthodes d'alphabétisation fonctionnelle, des programmes d'appoint novateurs et développer l'enseignement de type non scolaire; et e) assurer efficacement la gestion du développement dans le domaine de l'éducation.

Stratégies proposées

52. Pour appuyer les objectifs précités, les stratégies suivantes seront poursuivies : a) favoriser la scolarisation des jeunes enfants et prévenir les abandons scolaires en examinant attentivement les obstacles à la fréquentation scolaire; b) raffermir le moral des enseignants; c) mobiliser l'appui de tous les secteurs de la société en faveur de l'éducation en instaurant un partenariat efficace avec les gouvernements par le biais du renforcement de la participation communautaire et de la prise de pouvoir collective; d) améliorer les programmes de formation des enseignants, de même que la qualité du matériel pédagogique; et e) améliorer et développer les possibilités de formation pour un coût minimal et une efficacité maximale de façon à satisfaire les besoins existants.

/...

Programmes d'appui des Nations Unies

53. Le système des Nations Unies appuiera les efforts déployés par les pays africains pour se doter de stratégies et de plans d'action nationaux en faveur de l'éducation de base universelle. Faisant fond sur les initiatives déjà prises aux échelons national et international, plusieurs organismes des Nations Unies, ainsi que le Groupe d'étude des bailleurs de fonds en faveur de l'éducation en Afrique, lanceront des stratégies plus détaillées en faveur de l'éducation pour donner suite aux décisions de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande).

54. Les programmes d'appui des Nations Unies comporteront deux volets principaux axés, d'une part, sur l'élargissement et l'amélioration des services d'éducation de base et, de l'autre, sur l'amélioration de la qualité et de la pertinence de cette éducation. En outre, plusieurs interventions concernant l'éducation écologique, la population, le sida, la toxicomanie, la paix et les droits de l'homme seront inscrites aux programmes scolaires et intégrées à des activités éducatives en dehors de l'école.

1.6 Promotion de l'esprit d'entreprise, formation à la gestion et renforcement des compétences

Problèmes à résoudre

55. L'insuffisance des possibilités d'emploi productif et rémunéré est l'une des principales causes de la pauvreté généralisée dont souffre l'Afrique. Au cours des années 80, plusieurs facteurs ont contribué à la situation de l'emploi en Afrique. Parmi ceux-ci figuraient les répercussions des programmes d'ajustement structurel, et des restructurations du secteur public qu'ont entraînées sur les niveaux d'emploi dans le secteur moderne et dans l'administration; l'impact croissant de la croissance rapide de la population sur l'offre de main-d'oeuvre; l'absence de transformation structurelle de l'économie et l'insuffisance des taux de croissance économique; et le manque de compétences et les faiblesses des systèmes de formation.

56. La faiblesse de la demande de main-d'oeuvre, combinée à des taux d'inflation élevés, a provoqué l'érosion des salaires et traitements du secteur moderne; de plus, la sécurité de l'emploi, les systèmes de sécurité sociale et les possibilités de formation et de recyclage, ainsi que d'autres aspects de l'emploi dans le secteur moderne, ont souvent disparu. Le secteur non structuré a de ce fait gagné de l'importance. Il a toutefois une capacité d'absorption limitée et est dépassé par les tendances actuelles.

Buts et objectifs

57. La promotion de l'emploi en temps de crise économique et d'ajustement structurel est un objectif crucial pour le développement de l'Afrique. Le programme visera à mobiliser un appui public plus soutenu en faveur de la promotion du travail indépendant, de la création d'emploi et d'une bonne performance économique dans l'agriculture et le secteur non structuré et à mettre au point et utiliser davantage de techniques à forte intensité de

/...

main-d'oeuvre dans tous les secteurs de l'économie pour créer des emplois et augmenter les salaires.

58. Autre objectif majeur, renforcer l'enseignement général aux niveaux primaire et secondaire afin d'améliorer la productivité et la faculté d'adaptation de la main-d'oeuvre; il sera également indispensable de revoir les systèmes d'enseignement professionnel et de formation qui sont censés préparer les travailleurs aux nouvelles techniques de travail et les aider à s'adapter à l'évolution des besoins en matière d'emploi.

Stratégies proposées

59. Outre la réalisation de stratégies conçues pour développer les possibilités d'emploi en éliminant les préjugés contre les activités à forte intensité de main-d'oeuvre, en améliorant le fonctionnement des marchés agricoles, en élargissant l'accès à l'emploi, notamment des groupes démunis et vulnérables, et en mettant au point des projets publics d'emploi pour créer des emplois non qualifiés, un soutien plus important devra être apporté au secteur non structuré où l'on a le plus de chances de trouver des possibilités d'emploi.

60. Des mesures spéciales d'appui au secteur non structuré pourraient être prises en vue de restructurer et de renforcer les systèmes bancaires pour mobiliser l'épargne à des fins d'investissement et pour améliorer l'accès au crédit; d'améliorer le statut juridique et la stabilité des petites entreprises; d'appliquer des politiques fiscales et de fournir des incitations spéciales aux chefs d'entreprise; de dispenser la formation et le soutien financier nécessaires aux personnes souhaitant créer leur propre entreprise; de favoriser l'insertion professionnelle des apprentis dans le secteur non structuré; et de revoir les moyens de formation afin de mieux répondre aux besoins du marché.

Programmes d'appui des Nations Unies

61. Les organismes des Nations Unies orienteront leur action vers trois principaux types de programmes : les travaux à forte intensité de main-d'oeuvre; le soutien au travail indépendant et aux micro-entreprises; la réinsertion professionnelle des fonctionnaires licenciés et la recherche d'un emploi pour les diplômés au chômage. Il faudra pour cela améliorer la conjoncture économique, et mieux mobiliser et répartir les ressources en développant le secteur financier en mettant au point des systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels; il faudra notamment renforcer les capacités nationales de planification et de gestion en vue de la formation du personnel appelé à planifier, administrer et suivre le développement du secteur de la formation. L'accent devra être mis également sur la formation de type non scolaire et l'apprentissage tant pour les demandeurs d'emploi que pour les employés ou travailleurs indépendants du secteur non structuré de l'économie.

1.7 Enseignement supérieur et recherche

Problèmes à résoudre

62. Plusieurs facteurs importants jouent dans la crise de l'enseignement supérieur que traverse l'Afrique : une expansion quantitative qui rend difficile

/...

une bonne planification et gestion; une baisse spectaculaire des crédits publics responsable de la baisse constante et dangereusement rapide de la qualité de l'enseignement, de la formation et de la recherche en général.

Buts et objectifs

63. Le plus urgent est de renverser la tendance au déclin et à la détérioration des établissements africains d'enseignement supérieur et d'instaurer les conditions d'une stabilisation et d'une revitalisation grâce à des réformes visant à faire face aux principaux problèmes auxquels de heurtent ces établissements, à savoir la crise de la vocation, la crise de l'organisation et de l'efficacité, la crise des ressources financières et la crise de l'adéquation et de la qualité.

Stratégies proposées

64. Les mesures prises aux niveaux tant national que régional devraient comprendre l'élaboration de politiques d'enseignement supérieur reposant sur un large consensus; la création d'un système plus diversifié d'enseignement supérieur; l'amélioration de l'efficacité des services de gestion; la création de réseaux d'établissement d'enseignement supérieurs; et la mise au point de stratégies à moyen et à long terme pour financer la diversification et donner une plus grande autonomie de gestion aux établissements.

Programmes d'appui des Nations Unies

65. Beaucoup d'organisations, d'institutions et de fondations participent actuellement à des projets, et les donateurs commencent à s'entendre pour coordonner leurs efforts par l'intermédiaire du Groupe d'étude des bailleurs de fonds en faveur de l'éducation en Afrique, lequel a créé un groupe de travail spécial chargé de l'enseignement supérieur. Ils ont été particulièrement actifs dans les domaines suivants : la recherche sur l'enseignement supérieur en tant qu'outil précieux pour orienter la formation; l'échange d'informations en tant que moyen essentiel d'assurer le développement futur de l'enseignement supérieur; la coopération interuniversités en tant qu'élément central de la promotion de la qualité et de l'innovation dans l'enseignement supérieur et de la revitalisation de la recherche; la formation pour le renforcement des capacités; et l'amélioration de la qualité, de l'adéquation et de la faculté d'adaptation de l'enseignement supérieur, notamment scientifique et technique.

1.8 Capacités de gestion pour le développement

Problèmes à résoudre

66. L'incapacité des gouvernements et des institutions à réagir rapidement et efficacement face à l'évolution de la situation économique mondiale est l'une des causes profondes de la crise économique que traverse l'Afrique. C'est pourquoi une analyse des politiques et une gestion économique efficaces s'imposent si l'on veut assurer avec succès le développement de tous les secteurs.

Buts et objectifs

67. Le principal objectif est de constituer à long terme une masse critique d'analystes des politiques et de gestionnaires économiques africains qui pourront mieux gérer le processus de développement et élaborer des données aussi bien que des informations.

Stratégies proposées

68. Les stratégies visant à renforcer les capacités de gestion seront axées sur la formation et le développement de l'infrastructure; des interventions au niveau de la communauté s'intéressant aux besoins de formation à satisfaire à tous les niveaux du processus de prise des décisions pour assurer le financement local des projets de développement et la viabilité de ces projets; une formation au début et en cours d'emploi dans le secteur public; l'établissement de liens entre la formation et les services requis pour assurer l'élaboration, l'application, le suivi et l'examen des politiques de développement national; et la modernisation du secteur public.

Programmes d'appui des Nations Unies

69. La mise en place de capacités locales d'analyse des politiques et de gestion du développement et le renforcement de celles existant en Afrique subsaharienne sont les principaux objectifs de plusieurs programmes exécutés par les organismes des Nations Unies, dont l'initiative pour le renforcement des capacités en Afrique, lancée par la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et le PNUD. Cette initiative est axée sur les établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche, les centres de formation régionaux, les centres de décision et bureaux de planification stratégique gouvernementaux; les fonds d'octroi de bourses de perfectionnement; les consultants locaux, la réforme des pratiques et des méthodes de coopération technique; et la réforme de l'aide dans une optique de renforcement des capacités, qui est essentielle pour appuyer les stratégies de renforcement des capacités de gestion.

2. Alimentation, agriculture et agro-industries

70. Les programmes d'appui du système des Nations Unies dans ce domaine et les institutions collaborantes sont indiqués ci-après. La FAO est l'institution chef de file.

a) Intensification des activités relatives aux systèmes d'information et d'alerte rapide (Système d'alerte avancée et d'information en matière d'alimentation (GIEWS)] de la FAO, CEA, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), PAM, FIDA, Département des affaires humanitaires des Nations Unies);

b) Politiques et programmes relatifs à la sécurité alimentaire au niveau national et à l'amélioration de la nutrition (FAO, Banque mondiale, PNUD, PAM, FIDA, UNIFEM);

c) Stratégies, programmes et investissements consacrés à l'accroissement de la production agricole (FAO, Banque mondiale, PAM, PNUD, FIDA, UNIFEM);

/...

d) Transformation, commercialisation et distribution des denrées alimentaires (FAO, ONUDI, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Banque mondiale, PAM, FIDA, CEA);

e) Renforcement des capacités des agricultrices africaines (PNUD, FAO, FIDA, CEA);

f) Remise en état des infrastructures, en particulier dans les secteurs qui desservent l'agriculture (FAO, PAM, CEA, Banque mondiale, PNUD, ONUDI, FIDA).

2.1 Intensification des activités relatives à la sécurité alimentaire et aux systèmes d'information et d'alerte rapide pour les catastrophes naturelles

Problèmes à résoudre

71. Avec la progression spectaculaire du nombre et de la complexité des urgences alimentaires dues non seulement aux mauvaises récoltes mais de plus en plus à la désintégration des États, à la disparition des structures institutionnelles et commerciales et à l'existence de dissensions internes et de conflits, un nombre croissant d'Africains sont menacés de famine et d'inanition. Le flot des urgences a entraîné un développement notable des fonctions de surveillance du système des Nations Unies qui a provoqué une augmentation marquée du nombre des rapports et des publications.

72. Le mécanisme de coordination des secours humanitaires impose de lourdes contraintes au Système. La FAO assume la responsabilité générale de la surveillance des cultures, de l'évaluation des besoins alimentaires de tous les pays affectés et de l'évaluation des besoins d'urgence pour les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie, dans le cadre des travaux du Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU.

Buts et objectifs

73. Le principal objectif est de mettre au point et de diffuser de meilleures technologies informatisées pour la collecte des données de base, en utilisant davantage les images de satellite, les prévisions agro-météorologiques et l'information sur les précipitations et l'état de la végétation qui sont fournies pour l'Afrique par le Centre de télédétection de la FAO, le Programme ARTEMIS (surveillance de l'environnement en temps réel à l'aide d'images de satellite).

Stratégies proposées

74. Le but sera de mettre en place, aux niveaux national et régional, des systèmes opérationnels indépendants d'alerte rapide et d'information en matière d'alimentation. Ces systèmes devraient comprendre trois volets : la prévision des récoltes, des informations commerciales et une évaluation de la sécurité alimentaire des ménages. Le principal objectif sera de fournir des moyens, au niveau local ou régional, pour que les gouvernements et les organismes sous-régionaux puissent suivre de près l'offre et la demande de produits

/...

alimentaires et signaler en temps voulu les problèmes d'approvisionnement imminents. On s'efforcera surtout de créer une capacité nationale et régionale en offrant des programmes de formation intensive couvrant les techniques spécifiques d'alerte rapide utilisées par la FAO, l'utilisation d'outils logiciels spécifiques comme le Système mondial d'alerte avancée et d'information en matière d'alimentation et l'amélioration des méthodes d'analyse de la sécurité alimentaire.

Programmes d'appui des Nations Unies

75. Le PNUD a fourni par le passé un appui pour la mise en place et le renforcement des systèmes nationaux d'information et d'alerte rapide, mais, faute de ressources financières, cet appui se trouve réduit au minimum. Des donateurs bilatéraux (Communauté européenne, Danemark, Italie, Japon, Pays-Bas et Norvège) ont apporté un soutien financier par le biais de projets exécutés par la FAO aux niveaux national et régional et au siège de l'organisation.

Facteurs favorables au niveau régional

76. La collaboration étroite de la FAO avec trois organismes sous-régionaux d'alerte rapide (le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement) sera renforcée, notamment par une évaluation régulière des méthodologies employées et par l'échange d'information entre ces organismes et la FAO et d'un organisme à l'autre.

2.2 Politiques et programmes relatifs à la sécurité alimentaire au niveau national et à l'amélioration de la nutrition

Problèmes à résoudre

77. La malnutrition continue de poser un problème grave dans de nombreux pays d'Afrique. Il est indispensable de garantir la sécurité alimentaire des ménages, c'est-à-dire de faire en sorte qu'ils aient accès toute l'année à un assortiment de denrées alimentaires satisfaisant sur le plan de la nutrition. Depuis plusieurs décennies, les politiques agricoles, en particulier pour les cultures vivrières, sont de moins en moins adaptées aux besoins de la consommation locale. La faim et la malnutrition restent courantes. Les estimations de la FAO fondées sur la disponibilité des produits et la distribution des revenus par rapport à la consommation alimentaire indiquent une augmentation du nombre des sous-alimentés en Afrique. Si les tendances actuelles se maintiennent, d'ici à 2010, la sous-alimentation touchera quelque 300 millions d'Africains, soit 32 % de la population, contre 180 millions aujourd'hui.

78. De nombreux pays ne disposent pas de ressources alimentaires suffisantes et un effort accru doit y être fait pour dynamiser la production vivrière et diversifier l'approvisionnement afin d'assurer une alimentation équilibrée. En plus des conditions de production, il faut étudier divers facteurs qui influent sur la nutrition, notamment le pouvoir d'achat, la santé et l'assainissement,

/...

l'éducation, la distribution des aliments dans les ménages et la qualité et la sécurité des produits.

Buts et objectifs

79. Les objectifs sont les suivants : a) assurer l'accès de tous les ménages de la région à une alimentation variée, sur la base de pratiques agricoles durables; b) diversifier la production locale afin de promouvoir la sécurité alimentaire des ménages en agissant sur la consommation (autoconsommation, disponibilité accrue et abaissement des prix) et en augmentant la génération de revenus; c) élargir l'accès matériel et financier à une alimentation saine en facilitant le transport, le stockage et la commercialisation des produits; d) améliorer l'information des consommateurs dans le domaine de l'alimentation.

Stratégies proposées

80. Pour atteindre ces objectifs, il faut associer des politiques générales et des politiques plus précisément ciblées pour assurer l'accès de tous les ménages à une alimentation variée. Cela signifie que les produits alimentaires doivent être disponibles localement à un prix abordable. Dans la mesure du possible, la priorité sera donnée aux produits locaux et notamment à l'alimentation traditionnelle. L'ajustement et l'orientation des politiques dans ce secteur doivent être fondés sur une bonne connaissance des pratiques agricoles locales et du savoir autochtone. Les aliments riches en oligo-éléments comme les légumes sont particulièrement intéressants à cet égard.

81. Afin d'assurer l'approvisionnement en toutes saisons, on examinera chacun des maillons de la chaîne alimentaire, depuis la recherche jusqu'à la distribution. Par des méthodes de transformation et de stockage appropriées, on peut élargir la consommation, y compris dans les zones urbaines, améliorer l'offre saisonnière et créer des emplois non agricoles qui génèrent des revenus et contribuent à la sécurité alimentaire des ménages dans les zones rurales. Une meilleure commercialisation rationalise l'approvisionnement, contribue à la stabilité des prix qu'elle maintient à un niveau abordable et augmente les revenus des petits producteurs.

82. Parallèlement, il faut fournir aux consommateurs les informations dont ils ont besoin pour pouvoir choisir en toute connaissance de cause et les encourager à produire ou à acheter des produits sains et variés. Il devrait en résulter une évolution de la demande qui incitera à diversifier la production locale.

Programmes d'appui des Nations Unies

83. En 1985, plusieurs organismes des Nations Unies ont lancé un programme d'action de 10 ans pour prévenir et combattre la carence en vitamine A. La FAO a été particulièrement active : elle a encouragé le recours aux solutions diététiques en encourageant la production et la consommation d'aliments riches en carotène. Des projets ont été mis en oeuvre dans plusieurs pays d'Afrique, en particulier au Sahel et dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

/...

84. À la FAO, la Division des politiques alimentaires et de la nutrition met en oeuvre depuis 1985 un programme de promotion des denrées sous-utilisées, qui inclut des activités dans plusieurs pays et régions d'Afrique, dont certaines en coopération avec le FIDA. La collaboration avec la CEA a été renforcée récemment afin de promouvoir plus spécialement l'alimentation traditionnelle et non traditionnelle.

85. Au sein de la FAO, la Division de l'alimentation et de la nutrition collabore avec d'autres divisions techniques pour introduire des considérations d'ordre nutritionnel dans les programmes de développement pour l'agriculture, la foresterie et la pêche. On s'attache en particulier à identifier les groupes cibles et les activités susceptibles de promouvoir la sécurité alimentaire des ménages vulnérables.

86. La Conférence internationale sur la nutrition a été organisée par la FAO en collaboration étroite avec l'OMS. Elle a demandé aux autres organismes des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales régionales et à toutes les institutions et organes concernés du système des Nations Unies de déterminer comment ils pourraient contribuer à la réalisation des objectifs et des stratégies de la Conférence.

Facteurs favorables au niveau régional

87. Plusieurs facteurs contribueront à la réussite de ces stratégies et programmes, entre autres : a) l'existence de réseaux de solidarité traditionnels bien établis; b) la diversité des sources alimentaires disponibles sur place; c) le savoir non exploité des populations en ce qui concerne l'alimentation et la nutrition; d) la multiplicité des institutions et des réseaux déjà en place aux niveaux régional, sous-régional et national, qui pourraient ou devraient participer à cette action. De nombreux gouvernements ont créé des comités consultatifs intersectoriels qui prendront les dispositions voulues pour que leur pays participe pleinement au suivi de la Conférence internationale sur la nutrition. Compte tenu du caractère intersectoriel des problèmes d'alimentation et de nutrition, de nombreuses organisations et les représentants d'un grand nombre de secteurs ont été invités à participer à ce processus. Nombre de ces comités ont été chargés d'élaborer la politique nationale de leur pays en matière d'alimentation et de nutrition, et de préparer la mise en oeuvre d'un plan national d'action pour la nutrition.

2.3 Stratégies, programmes et investissements consacrés à l'accroissement de la production agricole

Problèmes à résoudre

88. À court et à moyen terme, de nombreux pays d'Afrique continueront d'avoir besoin d'un apport complémentaire de ressources financières extérieures pour accélérer leur redressement et leur développement économiques. À plus long terme, des efforts soutenus seront nécessaires pour encourager l'épargne nationale, qui malheureusement est tombée à un niveau tel que de nombreux pays ne parviennent que difficilement à entretenir et à remplacer les équipements existants. Dans de nombreux cas, cette situation est encore aggravée par les catastrophes naturelles, les dissensions internes et parfois les conflits armés

/...

en cours. Sans un apport de ressources extérieures à des conditions avantageuses, l'avenir économique et social de l'Afrique s'annonce mal.

Buts et objectifs

89. L'agriculture et le développement rural durable devraient être intensifiés afin d'accroître le rendement, surtout celui des cultures vivrières et, de ce fait, d'améliorer la sécurité alimentaire et d'atténuer la pauvreté, en mettant l'accent sur la gestion des ressources naturelles et sur la protection de l'environnement. Dans cette optique, des politiques, des mesures et des structures institutionnelles d'appui viseront à créer un environnement favorable aux investissements du secteur privé.

Stratégies proposées

90. Les principaux éléments d'une stratégie de développement axée sur la conservation, intégrant la gestion et la conservation du sol et de l'eau, l'utilisation des pâtures et la protection de la biodiversité, inclura l'élaboration de politiques, de programmes et de projets d'investissements destinés à : a) développer l'agriculture par la diffusion d'informations, l'agroforesterie, la pisciculture, la transformation artisanale et l'éducation nutritionnelle; b) mettre en valeur les ressources en eau pour l'irrigation des petites exploitations; c) créer de petites entreprises de pêche artisanale intérieures et côtières en mettant l'accent sur la surveillance continue des ressources et la participation d'associations de pêcheurs indépendants; d) renforcer et améliorer les services de recherche et de vulgarisation concernant le rendement des cultures et de l'élevage et la gestion des ressources naturelles, en mettant l'accent sur la décentralisation et la coordination entre les services de vulgarisation et les exploitants ainsi que sur la participation d'entreprises privées et commerciales aux recherches faites en collaboration; e) construire des routes et d'autres infrastructures matérielles dans les zones rurales en utilisant au maximum les matériaux, la main-d'oeuvre et les méthodes de construction locales et en veillant à ce que les bénéficiaires participent pleinement au choix des emplacements, à la construction et à la maintenance; f) mettre à la disposition des populations rurales des mécanismes de crédit et d'épargne qui permettent aux petits exploitants de faire face à leurs difficultés et à leurs déficits, en liaison avec des groupes et associations non institutionnels de crédit et d'épargne; g) promouvoir les activités non agricoles génératrices de revenus, afin d'assurer une diversification des ressources dans les régions d'exploitation marginale très exposées aux risques; h) accroître les investissements d'appui à des projets du secteur privé.

Programmes d'appui des Nations Unies

91. Le système des Nations Unies doit maintenir l'appui qu'il fournit aux pays africains pour l'analyse et le suivi de leurs programmes et politiques de réforme structurelle macro-économique et fournir l'assistance, les avis et la formation nécessaires au développement institutionnel. Les investissements auront notamment pour but de renforcer les moyens et les institutions afin de leur permettre de planifier et de mettre en oeuvre les programmes et les projets

/...

et d'assurer la participation des autorités locales et des bénéficiaires au stade de la conception.

Facteurs favorables au niveau régional

92. Un environnement général et institutionnel dynamique est la condition essentielle de la croissance économique et de l'atténuation de la pauvreté dans les zones rurales. Pour que les pauvres puissent avoir accès aux ressources productives et aux services, il importe d'élaborer des politiques rationnelles concernant la fixation du prix des denrées et leur commercialisation, la masse monétaire, la maîtrise des taux d'intérêt et du crédit, les impôts et les dépenses publiques. Lors de l'affectation des ressources nationales aux secteurs public et semi-public, il faut éviter de concurrencer le secteur privé et privilégier les domaines susceptibles de bénéficier aux plus défavorisés.

2.4 Transformation des produits alimentaires

Problèmes à résoudre et stratégies proposées

93. En Afrique, l'agriculture est souvent un secteur de subsistance essentiel et les possibilités de transformation dans le secteur manufacturier peuvent être limitées par le fait qu'il n'existe pas d'excédents. Le secteur manufacturier n'en a pas moins un rôle important à jouer dans l'approvisionnement et dans les programmes de sécurité alimentaire puisqu'il permet d'améliorer la conservation et la distribution des produits, même dans les régions rurales. De nombreuses opérations comme la mouture, la dessiccation, etc., peuvent déjà être faites dans le secteur non structuré. La transformation industrielle des matières premières agricoles n'a pas seulement pour avantage d'accroître la valeur ajoutée, elle permet aussi de traiter certaines substances qui sinon seraient considérées comme des déchets.

94. Trois grands groupes de variables sont utilisés pour définir les perspectives et les limitations du développement de l'industrie alimentaire par région : a) les ressources matérielles et humaines; b) les infrastructures autres que matérielles; et c) les paramètres liés au développement durable. Étant donné qu'il s'agit de coopération technique, l'ONUDI, à des fins pratiques, a réparti les États Membres en quatre groupes en fonction des variables susmentionnées et les a caractérisés au moyen d'un paramètre qui décrit l'aptitude à absorber la technologie. Environ 45 % d'entre eux (83 pays) ont été classés dans le groupe C, qui correspond à un niveau qualifié d'intermédiaire pour ce qui est de la réception d'une assistance technologique fournie, sous une forme ou une autre, par une institution comme l'ONUDI. Environ 26 % des pays (48 d'entre eux) ont été classés dans le groupe D, qui exigerait des conditions très particulières pour un transfert de technologie en vue de promouvoir le développement industriel. La plupart des pays d'Afrique seraient classés dans ces catégories. Le tableau ci-après résume les perspectives de développement du secteur de l'alimentation.

/...

Tableau 1

Perspectives pour le sous-secteur de l'agro-industrie

Tendances technologiques	Incidences sur l'économie mondiale	Répercussions sur les économies en développement
1. Rendement moins aléatoire de l'agriculture et de l'élevage (y compris de la pêche).	— Rendement accru et plus facile à contrôler, éventuellement surproduction de produits agricoles.	— Inégalités de rendement possibles dans des complexes agro-industriels intégrés et perte de marchés.
2. Production accrue de produits manufacturés de l'agriculture et de l'élevage non destinés à l'alimentation.	— Apparition de nouveaux produits utilisables principalement à des fins industrielles.	— Modification des caractéristiques technologiques du marché international traditionnel des produits de base/modification des modes de production de certains biens industriels destinés au marché intérieur.
3. Automatisation industrielle très poussée et unités de fabrication plus souples.	— Unités de fabrication à très fort rendement/évolution de l'organisation de la main-d'oeuvre.	— Inégalités de rendement possibles à l'intérieur de complexes agro-industriels intégrés et perte de marchés.
4. Production accrue de produits de qualité, d'un prix élevé.	— Apparition d'un nombre croissant de produits alimentaires de qualité d'un prix élevé.	— Évolution des caractéristiques de qualité sur le marché international traditionnel des produits de base.
5. Réseaux de distribution plus efficaces pour les produits réfrigérés semi-finis.	— Évolution des caractéristiques traditionnelles de distribution des produits alimentaires/modification des besoins de main-d'oeuvre.	— Insuffisance possible des moyens techniques permettant de faire face à la concurrence sur le marché international. Inégalités de rendement possibles dans le secteur industriel orienté vers le marché intérieur.
6. Production accrue de produits alimentaires manufacturés à visée diététique et pharmacologique.	— Apparition de nouveaux produits alimentaires fabriqués à l'aide de technologies non conventionnelles.	— Modifications des modes de production et de traitement sur le marché international traditionnel des produits de base. Difficulté à conquérir de nouveaux marchés.
7. Introduction de produits alimentaires manufacturés respectant l'environnement et consommant peu d'énergie.	— Modifications du système de production et des besoins de main-d'oeuvre.	— Introduction d'obstacles non tarifaires tels que l'étiquetage vert sur le marché international.
8. Intérêt accru pour la sécurité des produits alimentaires traditionnels et introduction de techniques supplémentaires de gestion de la qualité.	— Modifications de la gestion des systèmes de production et du profil des ressources humaines correspondantes.	— Modifications des normes de qualité et des conditions de gestion du marché international traditionnel et non traditionnel des produits alimentaires.

/...

2.5 Renforcement des capacités des agricultrices africaines

Problèmes à résoudre

95. Les femmes des régions rurales d'Afrique, qui sont de plus en plus considérées comme ayant un rôle critique à jouer dans la production vivrière et la sécurité alimentaire, dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, dans la gestion des ménages et le bien-être de la famille, restent néanmoins confrontées à une très forte discrimination. Elles ont moins facilement accès que les hommes aux ressources productives comme la terre, l'eau, le crédit, la technologie, la vulgarisation et la formation, un accès minime et qui se réduit encore aux services sociaux comme l'éducation, les soins de santé et l'information, l'éducation de la population et la planification familiale; enfin, elles n'ont guère de pouvoir économique, politique ou juridique pour modifier cette situation. Il s'agit donc d'une difficulté supplémentaire majeure montrant l'insuffisance des efforts et des ressources qui ont été consacrés au redressement de ces inégalités.

Buts et objectifs

96. Les objectifs suivants seront prioritaires : reconnaissance croissante du rôle des femmes; fonction de consultation auprès des gouvernements membres et des ONG; amélioration de l'accès des femmes aux ressources; nutrition et sécurité alimentaire; gestion de l'environnement et des ressources naturelles; population et développement durable; préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Stratégies et programmes d'appui des Nations Unies

97. Reconnaissance du rôle des femmes. Depuis plus d'une décennie, on sait que les femmes ne pourront bénéficier des efforts de développement et y participer que dans la mesure où les experts et les décideurs seront sensibilisés au problème de la discrimination et où les pays et le système des Nations Unies disposeront de moyens adéquats pour les projets, les programmes et l'élaboration de politiques dans ce domaine.

98. Fonction de consultation. On connaît encore très mal l'impact des politiques économiques sur les femmes rurales. Le système des Nations Unies s'efforce d'intégrer les questions concernant les femmes dans les modules de formation destinés aux planificateurs de niveau intermédiaire et poursuivra l'intégration des questions socio-économiques et des problèmes relatifs aux femmes dans les cours et les modules de formation générale consacrés à la fixation des prix, à la commercialisation et à la transformation dans le secteur agricole, aux programmes fiscaux et monétaires ainsi qu'au commerce et aux taux de change. Les activités consultatives du système des Nations Unies ont également pour but de renforcer les mécanismes nationaux de participation des femmes au développement dans les institutions gouvernementales et les ONG qui s'occupent de promouvoir les intérêts et les préoccupations des femmes rurales, notamment d'augmenter leur aptitude à participer plus efficacement et plus activement à l'élaboration des politiques.

/...

99. Améliorer l'accès des femmes aux ressources. Les activités de développement et de suivi des projets ainsi que le programme ordinaire de la FAO destinés à renforcer le rôle des femmes et à améliorer leur accès aux ressources productives prennent diverses formes. Le plus souvent, on procède à des études et activités pilotes, puis l'expérience ainsi acquise est ensuite intégrée dans les phases de suivi ou dans des projets analogues pour d'autres domaines. La FAO a élaboré et introduit un ensemble de principes directeurs pour la création et la gestion d'un fonds autorenouvelable. Les projets de terrain de la FAO appliquent plusieurs approches novatrices pour surmonter les difficultés qui empêchent les femmes de profiter pleinement des services de vulgarisation et de formation technique.

100. Nutrition et sécurité alimentaire. Reconnaissant le rôle essentiel des femmes et les principales difficultés auxquelles elles se heurtent dans le domaine de la nutrition et de la sécurité alimentaire, la FAO poursuit son action pour donner aux femmes la place essentielle qui leur revient dans la gestion de l'alimentation familiale, la génération de revenus et de la production alimentaire et pour améliorer leur accès à toutes les ressources nécessaires.

101. Gestion de l'environnement et des ressources naturelles, population et développement durable. De nombreuses activités du système des Nations Unies visent à renforcer le rôle des femmes dans le développement durable, mais certaines initiatives sont axées plus spécialement sur la recherche et sur les rapports entre le rôle des femmes rurales, la pauvreté, l'environnement et la dynamique de la population.

102. Préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes : égalité, développement et paix, aura lieu du 4 au 15 septembre 1995 à Beijing. On y évaluera les progrès réalisés en 20 ans depuis la première Conférence mondiale de 1975. Tous les organismes des Nations Unies ont été priés par l'Assemblée générale de préparer cette conférence de trois manières : a) en aidant les pays à la préparer; b) en poursuivant la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme⁸; et c) en présentant à la Conférence un rapport sur cette mise en oeuvre.

2.6 Remise en état des infrastructures dans les secteurs qui desservent l'agriculture

Problèmes à résoudre

103. Les économies africaines sont handicapées par la faiblesse et l'insuffisance de leurs infrastructures physiques, économiques et sociales, surtout dans les secteurs qui desservent l'agriculture, à savoir les transports, les communications, l'énergie et l'eau. Ces problèmes sont aggravés par des politiques inadéquates, l'absence de coordination entre les ministères et les organisations, une planification insuffisante, le manque de ressources humaines qualifiées et de savoir-faire technologique, l'insuffisance des ressources financières entraînant une mauvaise maintenance et, dans de nombreux cas, l'absence de législation adéquate ou de mécanisme d'application.

/...

Buts et objectifs

104. Les principaux objectifs sont les suivants : a) créer un réseau intégré de transports et de communications par air, route, rail, mer et voies navigables pour assurer l'intégration physique de l'Afrique et faciliter le trafic national et international, en accordant une attention particulière aux transports ruraux et aux infrastructures de communication; b) améliorer la qualité de l'eau et sa disponibilité par une utilisation et une distribution rationnelles, équitables et durables des ressources et des bassins fluviaux nationaux ou partagés par plusieurs pays.

Stratégies proposées

105. Les programmes et les projets d'infrastructure des transports et des communications devraient tenir pleinement compte de l'environnement macro-économique et des difficultés rencontrées dans la poursuite des objectifs de la deuxième Décennie pour les transports et les communications en Afrique. Ils devraient être centrés sur les problèmes essentiels, dotés de souplesse et caractérisés par une promotion et des enquêtes adéquates, une mobilisation des ressources efficace et des systèmes de surveillance efficaces. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources en eau, les stratégies devraient avoir pour but : a) de faire en sorte que d'ici à l'an 2000, 50 % de la population des régions rurales ait de l'eau potable en quantité suffisante; b) d'améliorer la gestion, l'exploitation et la maintenance des systèmes d'irrigation; c) d'améliorer la conservation du sol et de l'eau afin de développer l'agriculture avec ou sans irrigation, y compris la protection des bassins versants; d) d'améliorer la gestion des fleuves et des lacs; e) d'améliorer l'accès à des technologies nouvelles peu onéreuses; f) de créer sur place des usines de fabrication de pompes, d'accessoires et de pièces détachées; et g) de promouvoir l'échange de données hydrologiques et hydrométéorologiques entre les pays et l'amélioration des réseaux concernant les ressources en eau afin d'encourager la coopération technique entre pays en développement.

Programmes d'appui des Nations Unies

106. En plus de l'assistance fournie pour la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie pour les transports et les communications en Afrique et d'autres programmes pertinents tels que le Plan d'action de Lagos⁹, le Plan d'action de Mar del Plata¹¹, la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, le système des Nations Unies se propose : a) d'augmenter l'assistance technique pour la formulation d'objectifs, de politiques, de stratégies et de programmes par des réunions, des séminaires, des ateliers et des réunions de groupes d'experts ad hoc; b) de coordonner les efforts pour accroître la mobilisation des ressources financières et c) d'encourager la coopération sous-régionale dans les domaines où il n'existe pas de mécanismes ou d'institutions officiels.

Facteurs favorables au niveau régional

107. La paix, la stabilité et la sécurité sont des conditions indispensables à tout effort national ou international soutenu de remise en état ou de création

/...

d'infrastructures rurales. Il doit aussi exister une volonté politique d'application effective des traités qui constituent les éléments favorables requis aux niveaux législatif, politique et institutionnel.

2.7 Suivi et évaluation de la lutte contre la pauvreté, élaboration d'indicateurs socio-économiques pertinents et formulation de programmes d'atténuation de la pauvreté respectueux de l'environnement et faisant appel à la participation populaire

Problèmes à résoudre

108. De nombreux programmes de développement socio-économique en Afrique ont pour but de soulager ou d'atténuer la pauvreté. Toutefois, le plus important est de trouver les moyens d'identifier les indicateurs socio-économiques les mieux adaptés pour évaluer les progrès réalisés et d'examiner les politiques qui affectent le sort des pauvres. On a constaté que les programmes de développement nationaux et internationaux qui s'emploient à mesurer les critères de croissance pour évaluer la réduction de la pauvreté ne tenaient pas compte des effets positifs pour tous les Africains qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté et qui forment la majeure partie de la population. Si l'on veut que ces indicateurs ou ces mesures soient réellement ciblés sur les pauvres et les groupes les plus défavorisés, il faut réorienter les stratégies et la réflexion sur le développement pour atteindre, au-delà des critères de croissance, des objectifs d'équité sociale et économique.

Objectifs et stratégies proposés

109. Les objectifs et les stratégies proposés comprennent les éléments suivants : mesure du bien-être; conception et exécution d'enquêtes sur les ménages; nouvelles manières d'aborder les problèmes de nutrition, par exemple la définition du seuil de pauvreté; ventilation des données pour mesurer l'atténuation de la pauvreté; élaboration d'un cadre conceptuel et méthodologique qui fasse apparaître l'efficacité des projets et des programmes par rapport à l'effet attendu. C'est pourquoi les programmes respectueux de l'environnement et fondés sur la participation, c'est-à-dire qui mobilisent les énergies et les ressources de populations concernées, devraient être considérés comme particulièrement utiles pour accroître la productivité et l'autonomie. En fait, le principal objectif du développement rural est l'éradication de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. Compte tenu de ces objectifs, la participation des bénéficiaires, y compris des femmes, est aussi importante que les résultats matériels.

Programmes d'appui des Nations Unies et facteurs favorables au niveau régional

110. Le suivi et l'évaluation des programmes d'atténuation de la pauvreté dans tous les pays d'Afrique aideront à analyser la situation actuelle de ces programmes et à faire ressortir leurs atouts, leurs insuffisances, les problèmes qui se posent et les conditions favorables. On suggérera des moyens d'améliorer l'efficacité, la responsabilité et les possibilités d'adaptation des institutions en tenant compte de la distribution géographique des ressources et de ce que les pauvres doivent avoir accès à des services de qualité dans des

/...

conditions financières équitables; toutes ces activités supposent la collaboration du système des Nations Unies.

111. Le Secrétariat des Nations Unies en collaboration avec la CEA devrait établir des principes directeurs pour le suivi et l'évaluation des projets et des programmes d'atténuation de la pauvreté, fondés sur la mesure systématique des effets de ces projets et programmes. Ce travail bénéficierait de contributions des institutions et organismes du système des Nations Unies ainsi que d'apports individuels et institutionnels extérieurs. Une fois finalisés et approuvés, ces principes seraient distribués à tous les organismes du système des Nations Unies et utilisés dans les projets et programmes d'atténuation de la pauvreté.

3. Diversification des économies des pays africains

112. L'organisme responsable étant la CEA, avec la collaboration des organisations indiquées ci-après, les programmes d'appui du système des Nations Unies seront les suivants :

- a) Définition des politiques nationales propices à la diversification (CNUCED, CEA, Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), ONUDI, OUA);
- b) Création d'un fonds de diversification pour les produits de base africains (CNUCED, FAO, CEA, Banque mondiale, ONUDI, OUA);
- c) Tenue d'ateliers ou de séminaires régionaux et nationaux portant sur le renforcement des structures et l'élaboration de projets de diversification susceptibles de bénéficier des mécanismes de financement existants (Banque mondiale, CNUCED, ONUDI, CEA, FAO);
- d) Diversification orientée sur la satisfaction des besoins locaux et sous-régionaux (PNUD, FAO, CEA, ONUDI, UNIFEM);
- e) Renforcement des capacités de mise en valeur des ressources naturelles [Banque mondiale, ONUDI, Département des services d'appui et de gestion pour le développement, CEA, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)].

Problèmes à résoudre

113. La crise économique de l'Afrique est de caractère structurel et nécessite pour sa solution des mesures à long terme visant une transformation effective par la diversification. Pour que cette transformation se fasse, il importe au plus haut point d'aborder les problèmes tels que la faiblesse de la base technologique, l'insuffisance des rapports entre les secteurs primaire et manufacturier, la trop grande dépendance de certains pays d'Afrique sur une gamme trop limitée de produits (deux ou trois), et la faiblesse des capacités humaines, institutionnelles et infrastructurelles, en particulier dans le domaine de la recherche-développement.

Buts et objectifs

114. Le programme vise à amener la transformation structurelle des économies africaines par la diversification verticale et horizontale du secteur des produits de base. L'une des tâches les plus pressantes serait de rendre les pays africains moins tributaires – comme le sont la majorité d'entre eux – de l'exportation de quelques produits de base. En outre, parmi les autres objectifs, il faudrait renforcer la position de l'Afrique sur les marchés d'exportation traditionnels et réduire la très grande vulnérabilité des très nombreux pays tributaires de quelques produits de base. Par conséquent, rendre l'Afrique plus concurrentielle et atténuer la perte des marges de préférence, en particulier dans le contexte de la généralisation des préférences commerciales et de la conclusion des négociations d'Uruguay dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du GATT sont d'importants objectifs à réaliser.

Stratégies proposées

115. Pour amener la transformation des économies africaines, il faudra élargir le spectre d'utilisation des produits primaires. La stratégie visera à renforcer la base technologique de l'Afrique, en particulier dans les secteurs agricole et agro-industriel, avec l'active participation du secteur privé. Autre élément de la stratégie : établir des ponts intersectoriels entre les secteurs primaire et manufacturier et coordonner les plans de production au niveau régional afin d'éviter les situations de suroffre.

116. Il faudrait aussi accorder l'attention voulue à l'effet écologique des programmes de diversification en cours et prévus. À cet égard, on pourrait réaliser une approche globale en établissant un fonds de diversification pour les produits de base africains, comme le demande l'Assemblée générale dans sa résolution 48/214, du 23 décembre 1993. C'est là un important objectif que devrait se fixer la communauté internationale.

Programmes d'appui des Nations Unies

117. Le système des Nations Unies devrait s'efforcer d'appuyer les pays africains et leurs organisations régionales dans les efforts qu'ils déploient pour formuler et appliquer des politiques et des programmes efficaces de diversification économique. Les activités dans ce domaine, qui devraient être exécutées de façon coordonnée, devraient se concentrer sur les domaines suivants :

- a) Établissement ou renforcement des capacités :
 - i) Capacités humaines : formation à l'étude des ressources et aux techniques d'inventaire; développement des compétences dans les techniques de traitement et de commercialisation; formation en matière de protection et de gestion de l'environnement; formation aux techniques de mobilisation des ressources et à la gestion financière, et formation du personnel de recherche;
 - ii) Capacités institutionnelles : aider à établir et/ou renforcer les centres de recherche voulus pour la diversification et le traitement

/...

des produits de base; aider à établir et/ou renforcer les institutions de crédit, y compris les mécanismes de crédit rural, promouvoir les petites et moyennes entreprises et les organismes de financement; aider à établir et/ou renforcer les institutions régionales voulues à l'appui des programmes nationaux et internationaux de diversification;

- iii) Capacités de développement des infrastructures et de gestion des effets écologiques : aider à développer les infrastructures physiques voulues aux niveaux national, sous-régional et régional, et mener des enquêtes sur l'impact écologique éventuel des programmes de diversification économique et établir les plans d'intervention correspondants;
- b) Services consultatifs dans les domaines suivants :
 - i) Politiques de réforme agraire et développement rural, y compris les services de vulgarisation;
 - ii) Politiques monétaires et financières à l'appui de la diversification et de la transformation économique (par exemple les taux de change, les taux d'intérêt, la répartition des ressources, etc.);
 - iii) Politiques industrielles (dans le cadre de la mise en oeuvre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique);
 - iv) Promotion des investissements et politiques de développement du commerce;
 - v) Coopération et intégration économiques régionales et leurs incidences sur les politiques;
 - vi) Activités de planification et démographiques soucieuses de l'équité entre les sexes.

Facteurs favorables au niveau régional

118. Pour réussir l'application du programme d'action que promouvra le système des Nations Unies, il faudra établir une coopération solide entre les secteurs public et privé des pays africains. À cet égard, les gouvernements de ces pays devraient faciliter, promouvoir et appuyer les projets de diversification lancés par le secteur privé.

4. Mobilisation des ressources financières extérieures et intérieures

119. L'organisme responsable étant la CEA, avec la collaboration des organisations indiquées ci-après, les programmes d'appui du système des Nations Unies seront les suivants :

- a) Politique d'incitation et mesures visant à accroître l'épargne intérieure des ménages, des entreprises et du secteur public (CNUCED, Banque mondiale, FMI, CEA, UNICEF);

/...

b) Création d'institutions nationales d'intermédiation performantes en vue de mobiliser des ressources et de les canaliser de façon à en assurer l'utilisation rationnelle (Département de la coordination des politiques et du développement durable, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, Banque mondiale, FMI, CEA, CNUCED, FIDA);

c) Promotion des investissements, y compris les investissements étrangers directs et les systèmes de crédit (CNUCED, Banque mondiale, FMI, FAO, UNICEF);

d) Allégement de la dette et conversion de la dette en investissements en faveur du développement humain (CNUCED, Banque mondiale, UNICEF, UNESCO, CEA).

4.1 Mesures d'incitation et mesures visant à accroître l'épargne des ménages, des entreprises et du secteur public

Problèmes à résoudre

120. L'un des principaux obstacles au développement social et économique de la région de l'Afrique a été la lenteur avec laquelle se mobilisent les ressources nationales. Dans une certaine mesure, et outre le faible niveau du revenu par habitant, cette lenteur peut s'attribuer au fait que l'on ne parvient pas à éliminer les grandes distorsions tenant à la politique intérieure et à la structure. Si les ressources extérieures sont un appoint nécessaire, le fait que l'Afrique ne peut pas continuer de compter sur elles pour assurer le financement de son développement est extrêmement préoccupant.

121. Parmi les autres facteurs importants qui entravent la capacité des pays africains à obtenir des recettes suffisantes pour la formation de capital, on peut citer :

a) La grande propension à la consommation;

b) La faiblesse du mécanisme institutionnel de mobilisation des ressources;

c) La répartition non optimale des ressources du secteur public, le résultat en étant que la contribution à l'épargne intérieure est marginale;

d) Le manque d'informations sur les systèmes d'épargne non institutionnalisés;

e) La fuite des capitaux.

Ainsi, avec un pourcentage d'épargne intérieure brute (par rapport au PIB total) de 12,4 % en 1960, 17,8 % en 1970, 18,6 % en 1980 et 15,5 % en 1990 pour les pays en développement d'Afrique pris dans leur ensemble, un programme d'action visant à redresser la situation revêt une importance vitale.

Buts et objectifs

122. Le programme d'action proposé a pour objectif d'aider les pays africains à mettre au point et à appliquer des politiques et des mesures visant à mobiliser

/...

efficacement les ressources intérieures et les utiliser rationnellement. Non seulement contribuera-t-on ainsi à accélérer la croissance et la transformation structurelle des économies africaines, mais en outre l'on attirera les investissements étrangers.

Stratégies proposées

Mobilisation des ressources publiques

123. Les gouvernements se trouvent au centre des problèmes d'épargne de l'Afrique. Comme on l'a signalé plus haut, l'épargne publique n'a qu'un effet marginal – voire, dans certains cas, négatif – sur l'épargne intérieure. En outre, l'action gouvernementale au niveau de la politique et des institutions a souvent un effet négatif sur la mobilisation des ressources nationales. Il faudrait donc s'attacher tout particulièrement à promouvoir la politique et les instruments institutionnels appropriés et à établir la capacité requise pour encourager et soutenir un taux plus élevé d'épargne intérieure. Parmi ces instruments devraient se trouver, primordialement, une administration fiscale efficace et des systèmes fiscaux équitables établis par le biais de réformes fiscales radicales. Plus précisément, il faut s'éloigner de la taxation commerciale et de la taxation des secteurs productifs, surtout les services, ainsi que de la consommation non essentielle.

124. Du côté des dépenses, il importe de rationaliser encore les dépenses publiques. Il faut à cet effet élaborer et adopter des programmes d'austérité, en insistant sur un strict contrôle des dépenses publiques, de façon à réduire le plus possible les gaspillages et les déperditions financières. En outre, il y a besoin de mesures radicales pour rendre les entreprises paraétatiques autonomes du point de vue du financement, notamment en limitant les dépenses renouvelables non salariales.

Mobilisation de l'épargne des ménages et des entreprises privées

125. Si la plus grande partie de l'épargne intérieure en Afrique est d'origine privée (particuliers et entreprises privées), l'épargne privée reste toujours faible, essentiellement du fait des politiques gouvernementales. Il importe d'élaborer une stratégie à long terme axée, notamment, sur :

- a) La génération de revenus et le soulagement de la pauvreté;
- b) De meilleurs moyens d'incitation à l'épargne, entre autres la monétisation de l'épargne non monétaire;
- c) L'établissement d'un rapport entre les plans d'intermédiation financière institutionnalisés et non institutionnalisés.

126. Cette stratégie viendrait s'intégrer dans d'autres programmes d'action à court et à moyen terme visant notamment à instaurer :

- a) Un cadre macro-économique solide;
- b) Des institutions financières et de gestion économique efficaces;

/...

c) Des conditions et instruments appropriés pour stimuler l'épargne;

d) Une meilleure connaissance du fonctionnement des institutions financières informelles et de l'importance relative de l'épargne non institutionnalisée, monétarisée et non monétaire.

Ces programmes d'action requerraient la mise en place de la capacité nationale nécessaire à une gestion économique et financière rationnelle. À plus long terme, la stratégie porterait aussi sur la promotion d'un secteur financier autonome, bien doté en capitaux et bien géré, notamment grâce à l'établissement de marchés de capitaux, de préférence au niveau sous-régional.

Programmes d'appui des Nations Unies

127. Le système des Nations Unies pourrait aider à réaliser les objectifs ci-dessus par le biais de programmes coopératifs d'appui. L'établissement et le renforcement des institutions, le renforcement des capacités, les activités opérationnelles et de recherche, seraient parmi les domaines qui bénéficieraient éventuellement de cet appui.

a) Établissement et renforcement des institutions :

- i) Assistance technique pour établir et renforcer les institutions nationales visant à assurer la répartition optimale des ressources, l'objectif étant d'obtenir un taux plus élevé d'épargne publique;
- ii) Assistance technique pour renforcer le mécanisme et l'infrastructure d'un système financier approprié;
- iii) Assistance technique pour renforcer les capacités des institutions nationales et sous-régionales de statistique dans la collecte de données économiques et financières fiables, y compris dans le secteur non structuré, comme énoncé dans le Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90¹²;

b) Renforcement des capacités :

- i) Appuyer la formation de spécialistes nationaux (dans les secteurs public et privé) en gestion budgétaire et comptabilité financière;
- ii) Promouvoir et accroître la participation de spécialistes nationaux à l'élaboration et à l'exécution d'études analytiques liées au secteur financier;
- iii) Organiser des ateliers et des séminaires sur les pratiques de gestion financière autochtones;

c) Activités opérationnelles :

- i) Financer les activités opérationnelles visant à accroître la productivité et la production, ainsi qu'à créer des emplois;

/...

ii) Appuyer l'application du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, en mettant l'accent sur le développement des petites et moyennes industries;

d) Recherches et études :

Appuyer les recherches et études sur le secteur financier non institutionnalisé, y compris des mesures pour le relier au secteur financier institutionnalisé.

Facteurs encourageants au niveau régional

128. Les gouvernements africains devraient, de leur côté, démontrer qu'ils se sont engagés à jouer un rôle catalyseur dans la mobilisation des ressources nationales et qu'ils sont capables de le faire. Instaurer la confiance mutuelle entre le secteur public et les opérateurs économiques, de façon à créer l'environnement propice nécessaire au développement du secteur privé, est un aspect important de cet engagement.

4.2 Création d'institutions nationales d'intermédiation performantes en vue de mobiliser des ressources et de les canaliser de façon à en assurer l'utilisation rationnelle

Problèmes à résoudre

129. Les structures et instruments des institutions financières existantes dans les pays africains ont été dépassés, soit par l'évolution technique rapide qui s'est produite dans le système bancaire international, soit par le schéma diversifié de l'épargne financière et des portefeuilles d'investissement. En fait, dans la plupart des pays, ces institutions n'ont pas réussi à jouer le rôle d'intermédiaire financier. Leurs activités se sont généralement concentrées sur le court ou le moyen terme, et sur les secteurs non productifs. Plus précisément, elles se sont essentiellement concentrées sur le secteur des services, en particulier le commerce, au lieu de promouvoir le développement d'une base de production solide et dynamique. Enfin, les institutions existantes n'ont guère été propices à la mise en place d'un système financier compétitif et efficace. Elles ont donc été incapables de financer le développement à long terme de secteurs de base tels que l'agriculture, l'industrie et l'infrastructure, et de susciter des épargnes très rentables sur le long terme.

Buts et objectifs

130. Compte tenu de ce qui précède, l'objectif principal devrait être de promouvoir, dans les pays africains, un secteur financier dynamique. À cette fin, le programme proposé devra nécessairement comporter les éléments clefs ci-après :

a) Élargir, renforcer et diversifier le cadre institutionnel du secteur financier, ainsi que les instruments et services financiers qu'il offre, en particulier dans les zones rurales;

/...

b) Veiller à ce que le cadre macro-économique général soit propice à la performance du secteur financier;

c) Faciliter l'interaction des marchés financiers non institutionnalisés et institutionnalisés, en vue de leur intégration.

Stratégies proposées

131. L'établissement d'un secteur financier dynamique et compétitif en Afrique, notamment l'élargissement et le renforcement de son cadre institutionnel, devra se fonder sur des mesures à court, moyen et long terme. Il s'agit, à court et à moyen terme, des mesures suivantes :

a) Supprimer le monopole du secteur public sur les institutions financières, et diversifier ces dernières s'il y a lieu;

b) Lorsque la capacité pour ce faire existe, promouvoir les institutions financières privées, y compris dans les zones rurales, afin de stimuler la concurrence. À long terme, il est nécessaire de développer les marchés de capitaux sous-régionaux pour assurer des fonds d'investissement suffisants, à la mesure des besoins de diversification de la base de production.

Programmes d'appui des Nations Unies

132. Les institutions financières et fonds de développement du système des Nations Unies ont un rôle important à jouer dans l'application des stratégies ci-dessus, en étroite coopération avec les institutions de développement, en particulier au niveau régional. Entre autres mesures requises, il faudrait apporter une assistance technique et financière aux fins suivantes :

a) Établir des institutions et mécanismes monétaires et financiers solides pour mobiliser les ressources nationales, notamment rapatrier les capitaux envoyés à l'étranger par des ressortissants du pays et les canaliser sur les secteurs productifs;

b) Promouvoir les institutions financières appropriées à l'intention des petits épargnants et aux fins de développer les petites et moyennes entreprises, surtout dans les zones rurales;

c) Formuler le cadre législatif approprié afin que soient clairement définis les fonctions et les pouvoirs des banques centrales.

Facteurs favorables au niveau régional

133. Les pays africains devraient aussi participer à l'établissement d'institutions d'intermédiation financière efficaces. Doter les banques centrales africaines d'un mandat plus vaste est ici un élément important. En fait, si les banques centrales avaient un rôle bien défini, cela déboucherait sur l'abolition des réglementations imposées au système bancaire et permettrait aux systèmes financiers non bancaires de se faire une place.

/...

4.3 Promotion des investissements, y compris
les investissements étrangers directs et
les systèmes de crédit

Problèmes à résoudre

134. Étant donné le faible niveau de l'épargne nationale, 25 % des investissements totaux en Afrique sub-saharienne ont été financés par l'épargne étrangère en 1992. Toutefois, il s'est agi essentiellement d'un financement à des conditions de faveur dont le niveau, ces dernières années, a stagné ou diminué. Malheureusement, si les investissements directs et les prises de participations ont considérablement augmenté dans l'ensemble du monde ces dernières années, l'Afrique n'a pas réussi à attirer beaucoup de ces ressources, essentiellement du fait du peu d'attraction que présente le climat d'investissement et du sous-développement du secteur privé qui doit canaliser les investissements privés nationaux et étrangers.

Buts et objectifs

135. Cela étant, l'objectif à long terme de l'Afrique devrait être d'accroître le financement tant intérieur qu'extérieur. Toutefois, à court et à moyen terme, il est de la plus haute importance que les pays africains attirent des investissements étrangers directs qui ne créent pas de dettes.

Stratégies proposées

136. La stabilité financière, des taux d'intérêt déterminés par le marché, des taux de change réalistes et le développement du secteur privé sont des éléments qui contribueraient pour beaucoup à inspirer la confiance aux investisseurs étrangers. Les stratégies proposées devraient aussi viser à éliminer les restrictions administratives, fiscales et réglementaires à l'investissement privé direct, à rendre les secteurs productifs plus efficaces et à développer encore les infrastructures d'appui, de même que les capacités humaines requises.

Programmes d'appui des Nations Unies

137. Plusieurs organismes des Nations Unies pourraient participer à un programme de collaboration visant à promouvoir les investissements en Afrique. Plus spécifiquement, les organismes qui travaillent dans des domaines comme la planification et la gestion du développement, le financement, le commerce et la valorisation des ressources humaines devraient jouer un rôle important. Le programme de collaboration devrait inclure une assistance technique et financière, non seulement pour créer un environnement favorable, mais aussi dans des domaines ponctuels comme l'établissement de centres de promotion du commerce et des investissements.

Facteurs favorables au niveau régional

138. Oeuvrer à la stabilité macro-économique et politique est une condition préalable essentielle si l'on veut obtenir des investissements étrangers. En outre, des politiques économiques plus ouvertes sur l'extérieur, la valorisation du capital humain et le renforcement et l'élargissement des institutions fondées

/...

sur le marché seraient des facteurs favorables essentiels que les pays africains devraient s'efforcer de mettre en place.

4.4 Allégement de la dette et conversion de dettes en investissements en faveur du développement

Problèmes à résoudre

139. Le fardeau de la dette de l'Afrique a énormément nui à la capacité de croissance et de développement de la région. Malgré les nombreux accords de rééchelonnement obtenus ces dernières années, le service de la dette continue d'absorber plus de 23 % des recettes totales d'exportation et de limiter l'investissement et le développement humain.

Buts et objectifs

140. Le principal impératif pour les pays africains est de limiter leur service de la dette à un niveau supportable en améliorant les facilités existantes. À cet égard, il faudrait continuer de prôner vigoureusement de nouvelles mesures d'allégement de la dette.

141. En outre, la conversion est un moyen pragmatique d'alléger le fardeau de la dette des pays gravement endettés. Il convient toutefois de concevoir ces mesures avec des objectifs clairs aux niveaux global et sectoriel. Plus précisément, la valorisation des ressources humaines, la création d'emplois grâce aux travaux publics, etc., sont parmi les domaines éventuels de conversion de la dette en programmes de développement. Renforcer les capacités de gestion de la dette est aussi un objectif important.

Stratégies proposées

142. Parmi les stratégies internationales actuelles en ce qui concerne la dette, et outre l'allégement direct de la dette par annulation ou rééchelonnement, il existe toute une variété de possibilités de conversion de la dette, par exemple conversion en investissements dans les domaines de la protection de la nature, de l'éducation, de la santé, et nombre d'autres variantes. Toutefois, le nombre et la valeur des transactions dette/développement qui ont été passées sont actuellement assez limités. Il faudrait donc élaborer des stratégies pour élargir encore la portée et la valeur des conversions de la dette en Afrique.

Programmes d'appui des Nations Unies

143. Le système des Nations Unies peut apporter une assistance considérable aux pays africains dans l'élaboration de stratégies pragmatiques d'utilisation des possibilités de conversion de la dette en programmes de développement. Plus spécifiquement, une assistance technique devrait être apportée dans les domaines suivants :

a) Développement des compétences autochtones pour ce qui est de préparer des opérations de conversion et d'en assurer le suivi;

/...

b) Formulation et application de projets de conversion dette/développement, en particulier dans les secteurs de l'eau, de la santé, de l'éducation, de la nutrition, du peuplement urbain et rural, etc.

Facteurs favorables au niveau régional

144. Les pays africains devraient se préparer à tirer le parti maximum des dispositifs de conversion de la dette. Ils devraient en utiliser les bénéfices en faveur de secteurs sociaux hautement prioritaires comme l'éducation, la santé et l'environnement, et développer leur capacité d'évaluer et de gérer l'effet des conversions sur l'ensemble de l'économie.

5. Croissance, équité et développement durable

145. Les programmes d'appui du système des Nations Unies dans ce domaine sont décrits ci-après. Le PNUD sera l'organisme chef de file et bénéficiera de la collaboration des organismes mentionnés ci-après :

- a) Promotion de conditions propices à la croissance économique (CNUCED, Banque mondiale, FMI, CEA, PNUD, FAO, UNIFEM, Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne);
- b) Promotion des investissements, y compris des investissements étrangers directs (CNUCED, Banque mondiale, FMI, PNUD, FAO, UNICEF);
- c) Atténuation du coût social de l'ajustement et aide aux groupes vulnérables (Banque mondiale, UNICEF, PNUD, FNUAP, CEA, UNESCO, OMS, PAM, FAO);
- d) Protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles (PNUE, Département de la coordination des politiques et du développement durable, Département des services d'appui et de gestion pour le développement, Banque mondiale, FAO, Habitat, CEA, UNIFEM, Organisation météorologique mondiale, UNESCO);
- e) Mise en place et entretien des infrastructures et services de base, notamment dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (UNICEF, OMS, PNUD, Banque mondiale, FNUAP, Habitat, UNICEF);
- f) Urbanisme et développement des politiques relatives aux établissements humains (Habitat, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Département des services d'appui et de gestion pour le développement, CEA, UNICEF).

5.1 Promotion de conditions propices à la croissance économique

Problèmes à résoudre

146. La tâche principale consiste à enrayer la stagnation et la régression actuelles et à revenir à une croissance plus équitable en aidant les pays d'Afrique à adopter les politiques et à créer le cadre institutionnel voulus. Les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, introduits respectivement par le FMI et la Banque mondiale et appuyés par la communauté

/...

internationale des donateurs, forment la base des activités mises en oeuvre par le système des Nations Unies pour remédier à la crise. Ils ont pour objectif de corriger les déséquilibres notamment structurels dont souffrent les économies de ces pays, de renforcer les mécanismes du marché et de promouvoir le développement. Leurs effets secondaires sur les populations pauvres ont toutefois suscité des inquiétudes et diverses propositions ont été avancées pour atténuer ce qu'il est convenu d'appeler le "coût social de l'ajustement".

Objectifs et stratégies

147. L'objectif est de parvenir à une croissance économique dans l'équité sociale et de rétablir un rythme supérieur à celui de la croissance démographique, afin d'obtenir des niveaux de vie acceptables. La stratégie d'ensemble consistera à concevoir, en coopération, des programmes d'aide aux pays visant à créer un climat propice à la croissance économique, en appliquant des politiques et des mesures intégrant les facteurs économiques et sociaux dans le cadre d'une conduite saine des affaires publiques. Afin d'atteindre et de maintenir une croissance économique équitable, ces stratégies devront être appliquées de façon soutenue et cohérente. Elles reposent sur quatre éléments principaux, à savoir :

a) La conduite des affaires publiques. Les pouvoirs publics jouent un rôle décisif : ils établissent le cadre juridique et institutionnel nécessaire au développement économique en adoptant des réformes économiques et institutionnelles. L'aide qui leur sera apportée visera à renforcer leurs capacités de formuler et de mettre en oeuvre des stratégies;

b) Le cadre économique. On aidera les pays à stabiliser leur situation économique, notamment en créant un climat propice à l'épargne et à l'investissement privés et en restructurant et en privatisant les entreprises publiques, en y associant les mesures voulues pour renforcer le capital humain par un enseignement et une formation appropriés. Les politiques économiques doivent s'inscrire dans une perspective à long terme, compte tenu des grands objectifs sociaux. Les réformes à cet effet doivent être conçues de façon à garantir que les pauvres aient accès aux services essentiels et aient une alimentation adéquate;

c) Le cadre social. Les stratégies d'assistance visant à renforcer la croissance économique tiendront compte des problèmes sociaux, culturels et ethniques, facteurs déterminants du développement et de la croissance. Elles comporteront également des mesures visant expressément à protéger les populations pauvres par des filets de sécurité;

d) La mobilisation des ressources et l'allègement du fardeau du service de la dette en Afrique. Pour plus de détail, voir plus haut, section 4 d).

Programmes d'appui des Nations Unies

148. Les programmes d'appui du système des Nations Unies seront fondés sur une collaboration accrue entre les institutions de Bretton Woods et les autres organismes du système en vue d'aider les pays d'Afrique à concevoir et exécuter des politiques et des programmes et à renforcer leurs capacités et leurs

/...

institutions de façon à créer un climat propice à une croissance et à un développement soutenus et durables.

5.2 Atténuation du coût social de l'ajustement

Problèmes à résoudre

149. Malgré les progrès réalisés ces dernières années pour intégrer la dimension sociale dans les programmes d'ajustement structurel, le rythme, le déroulement et l'impact social de ces derniers continuent de faire l'objet d'opinions divergentes. Ce désaccord quant au coût social de l'ajustement structurel tend à affaiblir les efforts visant à coordonner le développement en Afrique.

Buts et objectifs

150. Pour atténuer le coût social de l'ajustement structurel, les organismes concernés des Nations Unies devront travailler en coopération afin de prendre davantage en compte les aspects sociaux dans la conception, la formulation et l'exécution des programmes d'ajustement structurel visant à rétablir une croissance économique et un progrès social soutenus.

Stratégies proposées

151. Les organismes des Nations Unies aideront les pays d'Afrique à adopter des stratégies de développement qui répondent aux besoins des groupes vulnérables pendant le processus d'ajustement. Ces stratégies seront notamment les suivantes :

a) Faire en sorte que le calendrier du processus d'ajustement et l'utilisation des ressources extérieures garantissent des niveaux soutenus de production, d'investissement et la satisfaction des besoins pendant toute la période concernée;

b) Concourir à un choix judicieux de moyens d'action – comme la fiscalité, les dépenses publiques et le crédit – afin de redistribuer les ressources et les activités de développement en faveur des pauvres;

c) Recourir, le cas échéant, à des programmes compensatoires afin de pourvoir aux soins de santé et à l'alimentation de base des familles à faible revenu pendant les premiers stades de l'ajustement;

d) Effectuer des recherches aboutissant à des résultats concluants en vue d'harmoniser les différentes positions. Les organismes des Nations Unies étayeront ces recherches en suivant régulièrement l'évolution du niveau de vie des groupes à faible revenu au cours de l'ajustement.

Programmes d'appui des Nations Unies

152. Afin d'atténuer l'impact de l'ajustement structurel sur les groupes vulnérables, les organismes des Nations Unies appuieront les efforts déployés par les gouvernements dans plusieurs secteurs de l'activité économique :

/...

- a) Formulation de politiques économiques et sectorielles visant à satisfaire les besoins pendant la période d'ajustement, et appui aux mesures budgétaires voulues pour que les dépenses sociales essentielles ne soient pas compromises;
- b) Restructuration des services sociaux en faveur d'interventions à faible coût, pour ce qui est notamment des soins de santé primaires, de l'éducation élémentaire et de logements auto-assistés, en ciblant mieux les bénéficiaires et en améliorant la gestion;
- c) Appui aux travaux publics générateurs d'emplois et adoption de mesures de sécurité alimentaire visant à compenser les diminutions du revenu résultant de l'ajustement;
- d) Programmes de création de capacités nationales en matière de gestion économique et de tout autre moyen d'action direct, comme le suivi de la situation nutritionnel et l'identification des groupes à risques, et recherches sur le coût de l'ajustement.

5.3 Protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles

Problèmes à résoudre

153. Dans la plupart des pays d'Afrique, la détérioration de l'environnement et l'appauvrissement des ressources s'accroissent. Les problèmes écologiques les plus graves sont notamment les suivants :

- a) Désertification. Plus d'un quart des terres en Afrique peuvent être décrites comme étant modérément à gravement désertifiées;
- b) Déboisement. Au cours des années 80, l'Afrique a perdu 3,8 millions d'hectares de forêts en moyenne chaque année. On estime à 5 millions d'hectares la surface forestière perdue actuellement chaque année;
- c) Pénurie de bois de feu. Les réserves de bois de feu, qui s'élèvent à environ 80 % du total des besoins énergétiques, sont d'ores et déjà insuffisantes;
- d) Diminution de la fertilité et érosion. De toutes les régions en développement, l'Afrique a la plus forte proportion de terres dont la fertilité diminue. On estime qu'en 1989, plus de 80 % des terrains de parcours et des terres cultivées situés dans les zones arides étaient touchés par la dégradation des sols;
- e) Perte de la diversité biologique. Environ 60 % des forêts sèches claires, des forêts denses humides, de la savane et des habitats de mangrove avaient disparu au milieu des années 80;
- f) Insuffisance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. En 1988, plus de 200 millions d'Africains n'avaient pas accès à l'eau potable.

/...

Ils étaient plus de 250 millions à ne pas avoir d'installations d'assainissement satisfaisantes;

g) Pollution de l'air et de l'eau. La pollution due à l'industrie, aux véhicules et aux produits agrochimiques s'est notablement accrue et demeure presque toujours incontrôlée;

h) Extension des bidonvilles. Entre 1975 et 1990, la population urbaine est passée de 25 à 35 % de la population totale. Cette augmentation s'est principalement manifestée dans les bidonvilles en expansion rapide, notamment dans les capitales;

i) Accroissement démographique et stagnation économique. La stagnation de l'économie conjuguée à l'augmentation rapide de la population a contraint de nombreux gouvernements africains à appliquer des politiques de relance à court terme qui reviennent, bien souvent, à faire porter aux générations futures la charge de la dette écologique et financière.

Buts et objectifs

154. Pour les années 90, les principaux objectifs de développement économique, social et écologiquement rationnel en Afrique sont les suivants :

a) Accélérer le rythme d'une croissance économique et équitable auto-entretenu;

b) Améliorer la situation des pauvres en matière de santé, de revenu et de conditions de vie;

c) Veiller à une utilisation non déprédatrice de l'environnement et des ressources naturelles, de façon à les préserver pour les générations actuelles et futures. Les organismes des Nations Unies aideront les pays d'Afrique à mener des activités pour réaliser ces objectifs dans le cadre d'Action 21.

155. Compte tenu des stratégies et plans régionaux africains fondamentaux³, les principaux objectifs de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles sont les suivants :

a) Offrir un accès satisfaisant à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, notamment aux populations pauvres des villes et des campagnes;

b) Assurer la sécurité alimentaire au niveau national et à celui des ménages, tout en veillant à ce que la dégradation, l'érosion et la désertification ne s'intensifient pas;

c) Protéger la diversité biologique et faire en sorte que les collectivités locales participent aux décisions et reçoivent la part qui leur revient des revenus et des bénéfices provenant de la mise en valeur des ressources naturelles locales, de la gestion de la faune et de la flore sauvages et du tourisme;

/...

d) Parvenir à une utilisation non déprédatrice des ressources forestières tout en enrayant la déforestation et la destruction de l'habitat;

e) Élaborer et exécuter des projets de gestion des ressources en eau, en particulier pour protéger et partager équitablement les ressources de nombreux bassins fluviaux internationaux;

f) Parvenir à une utilisation non déprédatrice des ressources marines tout en protégeant l'environnement marin;

g) Rationaliser l'utilisation de l'énergie et offrir des sources d'énergie de remplacement renouvelables et abordables aux ménages pauvres;

h) Contrôler la vente, l'utilisation et l'élimination des substances toxiques ou potentiellement dangereuses et empêcher la décharge de déchets dangereux;

i) Accélérer la production industrielle durable et faciliter l'utilisation de techniques moins polluantes et écologiquement rationnelles.

Stratégies proposées

156. Pour atteindre les objectifs susmentionnés, on appliquera les stratégies suivantes :

a) Utilisation optimale de l'ensemble des compétences techniques des organismes des Nations Unies, par l'exécution de programmes communs axés sur les priorités nationales et régionales du développement durable;

b) Participation des gouvernements bénéficiaires aux programmes régionaux et mondiaux de protection et d'amélioration de l'environnement;

c) Intégration des évaluations d'impact sur l'économie, l'environnement et l'équité dans le processus d'approbation de tous les programmes et projets nationaux et régionaux.

157. Les activités des pays d'Afrique et les programmes d'appui du système des Nations Unies s'inspireront en priorité du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Ces activités ne pourront être menées à bien que si l'on établit de nouveaux partenariats plus efficaces, sous la direction des pays bénéficiaires, avec les organismes des Nations Unies et les autres organismes d'aide. De même, les différents organismes du système devront exécuter conjointement des programmes mieux coordonnés, en ce qui concerne notamment l'application des mesures d'ajustement structurel adoptées par la Banque mondiale et le FMI et les programmes des autres organismes dans les domaines économique et social et celui de l'environnement.

158. Les programmes de réforme économique, de progrès social et d'amélioration de l'environnement seront de plus en plus intégrés dans une stratégie unique en faveur du développement durable. À cet égard, le programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

/...

en 1992, représente un important progrès dans la voie de l'intégration de l'environnement et de développement dans un programme commun d'action nationale et internationale. Les nouvelles notes de stratégie nationale, élaborées conjointement par des équipes interministérielles des pays concernés et des équipes interinstitutions des Nations Unies, permettront d'établir de nouveaux partenariats en vue d'appliquer un nouveau programme de croissance économique, d'équité et de développement durable en Afrique.

Programmes d'appui des Nations Unies

159. Les organismes des Nations Unies aideront les pays d'Afrique dans les efforts qu'ils déploient pour appliquer Action 21 et faire en sorte que les pays développés s'acquittent des engagements qu'ils ont pris aux termes de cet accord. Au niveau national, ils les aideront à renforcer les politiques, la législation et les institutions dans le domaine de l'environnement; à appliquer des stratégies et plans nationaux de développement durable; et à tenir compte, dans leurs choix, des préoccupations d'ordre économique et environnemental, et celles ayant trait à l'équité.

160. La plupart des organismes des Nations Unies apporteront leur concours pour résoudre une longue série de problèmes écologiques rencontrés en Afrique : l'approvisionnement en eau et l'assainissement; l'agriculture écologiquement viable et la sécurité alimentaire; la diversité biologique; l'utilisation viable des réserves forestières; les plans de gestion des ressources en eau; les ressources de l'environnement marin; l'énergie; les produits chimiques et les déchets dangereux; la production et les techniques industrielles viables; la désertification et la sécheresse; les catastrophes et les réfugiés; la surveillance et l'évaluation de l'environnement; les normes écologiques et le droit de l'environnement; l'éducation écologique et la formation à l'environnement; la création de capacités; la reprise économique; les échanges; la dette; et le développement durable. Il s'agira surtout de faire en sorte que les programmes et les projets se renforcent mutuellement. Par ailleurs, l'eau et l'énergie sont deux domaines essentiels dans lesquels les organismes des Nations Unies ne jouent pas le rôle d'encadrement et de direction qu'il faudrait, alors même qu'ils réalisent des activités techniques dans ces secteurs. Dans le cadre de la stratégie Capacité 21 du PNUD et d'autres programmes des organismes des Nations Unies relatifs à la création de capacités en Afrique, on fera plus largement appel aux compétences locales et régionales, essentielles si l'on veut effectivement créer des capacités.

5.4 Mise en place et entretien des infrastructures et services de base, notamment dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

Problèmes à résoudre

161. Les problèmes d'équipement de l'Afrique sont multiples : adduction d'eau, assainissement, énergie, transports, télécommunications et irrigation. De plus, compte tenu de la lenteur de la croissance, de l'absence de ressources publiques et privées, de l'aide extérieure limitée et des capacités techniques, gestionnaires et organisationnelles modestes, la tâche à accomplir est d'une ampleur redoutable. Contrairement à ce qui se passe pour les autres services de

/...

ase, comme les soins de santé primaires et l'éducation, l'équipement exige un investissement initial massif et des dépenses d'exploitation et d'entretien dont le montant peut s'élever considérablement si on laisse le patrimoine national se dégrader. Les carences et l'entretien insuffisant des installations, les ponctions sur le budget ordinaire et le budget d'équipement, l'indifférence vis-à-vis des pauvres et de l'environnement figurent au nombre des autres difficultés rencontrées dans ce secteur. Le problème fondamental est en fait que plus de 300 millions d'Africains, soit 51 % de la population totale, n'ont pas accès à l'eau potable et que 200 autres millions devront être desservis d'ici à l'an 2000; que près de 400 millions de personnes, soit 60 % de la population, ne disposent pas d'installations d'assainissement et que, d'ici à la fin de l'an 2000, 225 autres millions devront être desservis; que de nombreuses villes africaines étouffent sous les ordures ménagères alors que les autorités municipales ne sont pas en mesure d'enlever plus d'un tiers des déchets solides produits chaque jour; et qu'en 1991, l'Afrique ne comptait en moyenne que 0,91 téléphone pour 100 habitants en zone rurale, soit la proportion la plus faible de toutes les grandes régions du monde.

Buts et objectifs

162. Des consultations approfondies, tenues dans différentes instances internationales, auxquelles ont participé à peu près tous les gouvernements, ainsi que les organismes des Nations Unies et de nombreuses organisations non gouvernementales, ont abouti à la formulation de plusieurs objectifs de développement pour la décennie 1990-2000.

- a) Objectifs concernant l'eau et l'assainissement pour l'an 2000 :
 - i) Généralisation de l'eau potable et de l'évacuation des excréments dans de bonnes conditions sanitaires;
 - ii) Élimination de la dracunculose;
 - iii) Ramassage et recyclage, ou élimination écologiquement rationnelle, de 75 % des ordures municipales solides;
- b) Objectifs concernant les transports et les communications :
 - i) Construction d'un système intégré efficace de transports et de communications reliant les différents pays et régions de l'Afrique;
 - ii) Renforcement des capacités nationales de planifier, gérer et exploiter efficacement les systèmes de transports et de communications en Afrique.

Stratégies proposées

163. Eau et assainissement. Les principaux éléments de la stratégie de généralisation de l'adduction d'eau potable et de l'assainissement en Afrique sont les suivants : utilisation de techniques simples et économiques dans les campagnes et les banlieues, avec fourniture d'un appui technique et d'installations pour l'exploitation et l'entretien; uniformisation nationale des

/...

techniques afin de faciliter l'installation puis l'exploitation et l'entretien; intégration des éléments des programmes généraux d'éducation sanitaire dans toutes les activités liées au développement, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement; et création de nouveaux mécanismes de financement – banques rurales et coopératives d'épargne et de crédit –, afin de faciliter les prêts aux collectivités locales pour les activités locales de développement, y compris l'adduction d'eau et l'assainissement.

164. Transports et communications. La stratégie relative aux transports et aux communications comprendra : a) l'élargissement progressif des réseaux interrégionaux reliant les zones locales de production aux marchés; le renforcement des capacités nationales afin de planifier, gérer et exploiter plus efficacement les systèmes de transports et de communications; et de fabriquer les pièces de rechange, éléments et équipements de base nécessaires au développement soutenu du transport et des communications en Afrique.

Programmes d'appui des Nations Unies

165. Eau et assainissement. Presque tous les gouvernements des pays d'Afrique ont arrêté des programmes d'action nationaux en vue d'atteindre divers objectifs de développement, y compris l'accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici à l'an 2000. Les programmes d'appui des organismes des Nations Unies s'articuleront autour des activités menées par les gouvernements en privilégiant l'élaboration d'une stratégie nationale respectueuse de l'environnement en matière d'adduction d'eau et d'assainissement; l'établissement d'un plan d'action national relatif à l'eau et à l'assainissement; la mise en place d'une structure décentralisée d'aide aux collectivités locales; l'établissement de programmes concordant avec les objectifs nationaux; la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur; et l'amélioration de la coordination et de la coopération au niveau sous-régional.

166. Transports et communications. Le programme d'appui du système des Nations Unies comprendra notamment les éléments suivants :

- a) Coordination, harmonisation et liaison avec les organismes concernés;
- b) Services consultatifs et formation;
- c) Mobilisation des ressources.

5.5 Gestion urbaine et promotion de politiques cohérentes en matière d'établissements humains

Problèmes à résoudre

167. L'Afrique connaît actuellement une croissance urbaine sans précédent qui a pris la plupart des gouvernements au dépourvu. Entre 1960 et 1980, la population urbaine totale dans les pays d'Afrique situés au sud du Sahara est passée de 33 à 90 millions, ce qui représente un taux annuel de croissance de 10,5 %. Les principaux problèmes sont les suivants :

- a) Taux élevé d'urbanisation et stagnation du secteur rural;

/...

b) Centralisation excessive des services et des fonctions administratives dans les capitales;

c) Pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et d'institutions capables de mettre efficacement en oeuvre les programmes de développement;

d) Incapacité de la plupart des pays à adopter et de mettre en oeuvre une politique nationale d'aménagement de l'espace servant de cadre à un développement équilibré.

Buts et objectifs

168. L'objectif général est d'assurer une gestion durable des établissements urbains et ruraux permettant d'améliorer les conditions de vie et de travail et les loisirs des populations, en particulier de ceux qui ont été marginalisés et privés de leurs droits, et contribuant ainsi à la réalisation des objectifs nationaux en matière de développement économique. Les principaux objectifs visant à renforcer les techniques de gestion urbaine et à améliorer la cohérence des politiques adoptées dans le domaine des établissements humains comprennent la promotion de méthodes modernes de gestion du développement, l'application des éléments clefs d'une gestion appropriée et la concentration des efforts sur les interventions stratégiques.

Stratégies proposées

169. Les stratégies adoptées par le système des Nations Unies pour promouvoir le développement humain seront fondées sur une large participation, le renforcement des autorités locales, l'utilisation maximale des ressources locales, la pleine intégration des questions environnementales dans la gestion et l'aménagement urbain, la création de partenariats et la collaboration, la cohérence des orientations et le renforcement des capacités.

Programmes d'appui des Nations Unies

170. Parmi les divers programmes d'appui du système des Nations Unies, le plus important pour l'amélioration de la gestion urbaine et la promotion de politiques cohérentes en matière d'établissements humains en Afrique est le Programme de gestion urbaine. Il s'agit d'un programme d'assistance technique mondial à long terme, financé à l'origine pour une période de 10 ans (1986 à 1996) et conçu pour renforcer la contribution que les villes des pays en développement apportent au développement humain, notamment à la croissance économique, au développement social et à la réduction de la pauvreté. Ce programme prévoit la collaboration de nombreux acteurs des pays en développement aux niveaux régional, national, municipal ainsi que des organisations non gouvernementales et des collectivités. Le programme est devenu opérationnel grâce à la participation de 15 organismes d'assistance extérieure, multilatéraux et bilatéraux, et en tant que tel, constitue le programme d'assistance technique interinstitutions le plus important du monde en matière d'urbanisation. Les principaux partenaires du Programme sont les représentants des secteurs public, privé et communautaire des pays en développement qui y participent; dans le cadre de ce programme, des activités ont été menées ou sont actuellement en cours ou prévues dans 30 pays d'Afrique.

/...

171. Dans toute l'Afrique, le Programme d'aménagement urbain a jusqu'à présent permis la création d'un réseau de 50 experts des cinq composantes du Programme et de 10 grandes institutions qui fourniront le soutien nécessaire à court et à moyen terme à sa mise en oeuvre et à plus long terme, au processus de renforcement des capacités.

5.6 Relèvement, reconstruction et développement

Problèmes à résoudre

172. Ces dernières années, l'Afrique s'est ressentie des effets de conflits, qui se sont traduits notamment par une chute de la croissance et le déplacement de millions de personnes et ont entravé le développement. Les sécheresses périodiques et autres catastrophes naturelles ont également contribué à créer des situations d'urgence et grandement accru les besoins humanitaires. L'Afrique n'est pas du tout en mesure de faire face à ce type de crise. Compte tenu des situations de crise, tant existantes que potentielles, auxquelles est confronté le continent, les organismes des Nations Unies ont un rôle indispensable à jouer pour l'aider à faire face aux situations d'urgence complexes.

Objectifs et stratégies

173. L'objectif général n'est pas seulement de répondre aux besoins humanitaires immédiats en jouant le rôle de fer de lance de l'action internationale dans les situations d'urgence mais également de faire redémarrer et de renforcer le développement à long terme. Ainsi, dans le cadre de la diplomatie et du développement préventifs, la stratégie permettant de faire face aux situations d'urgence prévoit un continuum entre la phase de planification préalable et celle des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et du développement.

Programmes d'appui des Nations Unies

174. Les programmes des Nations Unies portent notamment sur l'assistance à apporter aux gouvernements africains pour leur permettre d'établir des plans nationaux d'intervention en cas de catastrophe, de reconstruction, de rétablissement des capacités nationales de planification et de réintégration des rapatriés et des personnes déplacées dans leur propre pays. Dans les situations d'urgence complexes, le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU joue, en collaboration avec les organes, organisations et organismes compétents des Nations Unies, le rôle de chef de file dans la coordination des mesures prises par le système.

175. À l'échelon des pays, les coordonnateurs résidents, en tant que coordonnateurs de l'assistance humanitaire et chefs des équipes nationales de gestion des opérations en cas de catastrophe, sont chargés de coordonner les interventions rapides du système des Nations Unies.

176. La CEA, en collaboration avec le PNUD et le Département des affaires humanitaires, a établi un programme de construction, de relèvement et de secours humanitaires en Afrique, qui a servi de base aux missions envoyées dans

/...

plusieurs pays du continent afin de formuler des plans directeurs permettant de faire face aux tâches de relèvement, de reconstruction et de développement.

177. L'expérience acquise jusqu'à présent dans ce domaine, permet de tirer d'importants enseignements pour l'avenir : ainsi le renforcement des capacités, la capacité d'intervention en cas de catastrophe et la participation de la population sont des éléments importants, indissociables du développement. La décentralisation, lorsqu'elle est convenablement entreprise, pourrait accroître la participation de la population à la planification et se révéler également d'un bon rapport coût-efficacité.

Facteurs favorables au niveau régional

178. Les gouvernements africains sont de mieux en mieux à même de faire face aux situations d'urgence et de passer du relèvement à la reconstruction et au développement. Plusieurs pays ont mis en place divers organismes et institutions chargés de s'occuper des situations d'urgence et d'aider au relèvement et à la reconstruction. Cependant, comme en témoigne l'insuffisance des mesures prises pour faire face à de nombreuses catastrophes humaines, il faudra faire beaucoup plus avant que le continent puisse prétendre disposer d'un système lui permettant d'intervenir efficacement en cas d'urgence. Les programmes d'appui des Nations Unies favoriseront la mise au point d'un tel système de ce type en facilitant la coopération régionale et sous-régionale pour assurer la continuité entre la phase de planification préalable et celle du relèvement, de la reconstruction et du développement.

6. Coopération et intégration économiques régionales

179. Les programmes d'appui des Nations Unies dans ce domaine seront les suivants, la CEA jouant le rôle de chef de file et collaborant avec les institutions mentionnées ci-après :

- a) Développement du commerce intra-africain (CEA, CNUCED, Banque mondiale, PNUD, FAO, OUA);
- b) Modernisation des infrastructures de transport, de communication et d'approvisionnement en énergie (Banque mondiale, CEA, OUA, BAFD);
- c) Promotion des entreprises multinationales de production, notamment dans le domaine des industries de base (Banque mondiale, ONUDI, CEA, OUA, BAFD).

Problèmes à résoudre

180. On ne saurait trop souligner la nécessité de procéder à une intégration économique en Afrique. Compte tenu de l'étroitesse des marchés nationaux, de la fragilité de la base de ressources humaines, de l'insuffisance des infrastructures physiques et institutionnelles et du manque de diversification des structures de production, la majorité des pays africains ne réunissent pas les conditions requises pour constituer des entités économiques dynamiques. La région se caractérise par des espaces physiques sans grande cohérence, dotée comme elle l'est de réseaux de transport et de communication trop axés sur l'extérieur et de systèmes de production qui se sont révélés incapables de

/...

susciter des échanges commerciaux intrarégionaux, même pour des produits aussi essentiels que les denrées alimentaires. L'intégration économique devrait donc être considérée comme le moyen le plus viable de parvenir à une croissance économique équilibrée, de procéder à une restructuration et d'assurer le développement durable de l'Afrique.

181. L'intégration économique n'est toutefois pas une fin en soi. Elle doit se fonder sur la complémentarité et des objectifs communs. Même si l'évolution vers un système économique mondial dominé par des blocs commerciaux observée dans d'autres régions a rendu plus crédible l'option de l'intégration régionale africaine, la réalisation de cet objectif dépendra des résultats obtenus dans le domaine du développement social et économique et des besoins des pays concernés. Bien qu'il n'existe pas d'approche universelle en matière de groupement économique, ce processus est facilité lorsque les pays partenaires ont réuni les conditions de base permettant l'intégration et sont notamment dotés de systèmes sociaux, infrastructurels et économiques cohérents et intégrés.

182. Les expériences de coopération régionale en Afrique ont commencé dès les années 60. Cependant, les résultats obtenus jusqu'à présent étant limités, il importe d'aborder les questions susmentionnées pour faire en sorte que les efforts actuellement déployés soient couronnés de succès.

Buts et objectifs

183. L'objectif ultime est la création de la Communauté économique africaine, conformément au Traité d'Abuja signé en juin 1991, qui est entré en vigueur en mai 1994.

184. À court et à moyen terme, l'objectif est de jeter les bases d'une intégration économique aux niveaux national et sous-régional. Au niveau national, les principaux objectifs sont de renforcer les secteurs de production, notamment les secteurs alimentaire et agricole, de faciliter la formation de capital, de mettre en place des infrastructures et de les entretenir, en particulier dans les zones rurales, et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour parvenir à l'autonomie collective.

185. Au niveau sous-régional, l'objectif immédiat est de continuer à renforcer et à harmoniser les institutions en place, d'améliorer les systèmes de transport et de communication entre États et de promouvoir le commerce intra-africain.

Stratégies proposées

a) Au niveau national, la stratégie globale consisterait à lutter contre la pauvreté afin de renforcer les capacités dans le cadre du processus d'intégration économique. Il s'agirait notamment de mettre au point des programmes de restructuration des institutions et de renforcement des capacités, en particulier pour stimuler l'agriculture et les agro-industries et renforcer les infrastructures de base, notamment dans les zones rurales;

b) Aux niveaux sous-régional et régional, le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine fournit le cadre institutionnel et les mécanismes permettant d'adopter une approche progressive qui soit réaliste et

/...

pragmatique. La stratégie multinationale sera fondée sur les possibilités d'économies d'échelle d'un côté et sur la recherche de solutions à des problèmes communs de l'autre. Les principaux éléments en sont définis ci-après.

Développement du commerce intra-africain

186. Les données disponibles montrent clairement que le commerce intra-africain, tant au niveau des groupements sous-régionaux qu'au niveau régional, a en général donné des résultats médiocres. La promotion du commerce intra-africain devrait donc être perçue comme un élément essentiel des efforts d'intégration et de coopération à l'échelon régional.

187. Les ministres africains du commerce ont déjà défini les principaux instruments devant servir à promouvoir le commerce intra-africain. Ces instruments sont les suivants :

- a) Libéralisation du commerce des biens produits au niveau national, notamment élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires;
- b) Harmonisation de la production et de la distribution des produits industriels et agricoles au niveau sous-régional;
- c) Coordination des politiques macro-économiques;
- d) Promotion des initiatives commerciales du secteur privé aux niveaux sous-régional et régional.

Modernisation des transports et des communications

188. Le coût et la qualité des moyens de transport et de communication se caractérisent actuellement par leur manque de compétitivité. La stratégie devrait notamment viser à fournir les chaînons manquants, en particulier entre les zones rurales et les zones de consommation, à améliorer les compétences nécessaires à l'entretien des installations existantes, à accroître le nombre moyen de téléphones par habitant et à réduire le coût des redevances.

Promotion des opérations en association

189. À quelques très rares exceptions près, la taille des marchés nationaux fragmentés en Afrique ne permet pas une production compétitive dans un cadre de plus en plus ouvertement concurrentiel. Plus précisément, les industries de base ne peuvent être viables lorsque leur objectif est d'approvisionner des marchés aussi restreints. L'Afrique a donc besoin de mettre en place des structures de production cohésives intégrées et viables.

190. Il s'agira de renforcer les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales afin de développer les capacités en matière de formulation de politiques, stratégies et plans propres à favoriser la création d'entreprises multinationales de production, en particulier au niveau des industries de base. La mise en place d'un cadre institutionnel approprié permettant de lancer et de faire fonctionner des entreprises multinationales de production constitue à cet égard un aspect important.

/...

Programmes d'appui des Nations Unies

191. Le système des Nations Unies devrait soutenir les efforts d'intégration des pays africains aux niveaux national, sous-régional et régional. Au niveau national, cet appui devrait aller aux programmes et projets relevant de tous les grands secteurs, en particulier à ceux qui concernent le développement agricole, la lutte contre la pauvreté et la mise en valeur des ressources humaines. Il conviendrait en outre de promouvoir des programmes concrets visant à consolider les bases de l'intégration interne au niveau national, comme par exemple les stratégies nationales de planification à long terme actuellement appliquées.

192. Le système des Nations Unies devrait également mobiliser les ressources nécessaires au financement et à la mise en oeuvre des activités opérationnelles au niveau national dans le secteur de l'énergie : travaux de recherche concernant les énergies renouvelables; reboisement; création de petites centrales hydroélectriques d'un bon rendement permettant l'électrification des zones rurales; et, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, amélioration de la qualité de l'eau et augmentation des quantités fournies grâce à une utilisation et une distribution économiques, équitables et durables.

193. Aux niveaux sous-régional et régional, le programme exécuté en collaboration par les organismes des Nations Unies devrait mettre l'accent sur les principales activités sectorielles ci-après :

a) Approche commune du développement agricole en Afrique, l'accent étant mis sur les stratégies régionales de recherche agricole et le développement du secteur privé;

b) Deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, une grande place étant accordée aux projets inter-États qui ont été mis au point;

c) Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, notamment en ce qui concerne les projets multinationaux définis dans les différentes sous-régions;

d) Action 21, et plus particulièrement la stratégie environnementale pour l'Afrique et la Position africaine commune sur l'environnement et le développement;

e) Lutte contre les pandémies telles que le paludisme et le sida et coordination des programmes de vaccination et de recherche.

Facteurs favorables au niveau régional

194. Les pays africains ont déjà pris position en faveur de la coopération et de l'intégration économiques. Cependant, pour parvenir à cet objectif, il faudra adopter une approche pragmatique, étape par étape, mettant l'accent sur le renforcement des capacités de base au niveau national, accordant un niveau de priorité élevé à l'éducation, à la production agricole, à la lutte contre la pauvreté, à la gestion de l'environnement, etc. Cette volonté politique de coopération doit non seulement permettre la création au niveau national d'un

/...

environnement économique et social propice à l'intégration, mais également se traduire par des activités concrètes et notamment l'harmonisation des politiques et stratégies dans les domaines les plus critiques, tels que la recherche agricole, la lutte contre les maladies, la gestion de l'environnement et la rationalisation du cadre institutionnel régional. Le renforcement de l'intégration permettrait aux populations de jouer véritablement leur rôle et la création d'un cadre propice pour les entrepreneurs privés, quel que soit le pays.

V. AFFECTATION ET UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES

Tableau 2

Flux financiers à l'Afrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

Engagements et dépenses réelles par catégorie de flux financiers et par organisation du système des Nations Unies						
Organisation	Engagements			Dépenses		
	1991	1992	1993	1991	1992	1993
A. AIDE SOUS FORME DE DONNS						
DDSMS ^a	38 286	30 762	29 617	30 990	22 919	20 265
PNUD (ressource de base)	425 477	366 646	299 701	390 380	330 299	282 470
Fonds administrés par le PNUD	91 900	106 538	116 077	60 789	79 649	74 903
BNUS	21 550	28 025	28 507	20 787	23 637	19 474
UNIFEM	5 370	6 049	10 453	2 046	2 990	4 402
FENU	42 821	42 231	28 615	26 275	40 499	27 821
Total partiel	69 741	76 305	67 575	49 108	67 126	51 697
Autres ^b	22 159	30 233	48 502	11 681	12 523	23 206
FNUAP ^c	78 952	55 856	72 194	62 001	42 247	43 744
UNICEF				235 559	307 596	322 331
OIT	45 761	47 579	44 491	45 761	47 579	44 491
CCI	6 595	6 376	3 236	5 568	5 539	2 502
UIT	578	658	1 059	578	658	1 059
CNUCED ^d	22	4 494	694	17	684	1 971
HCR	270 923	307 574	386 784	289 981	280 919	327 678
UNITAR	405	392	528	405	392	445
OMS	136 012	139 351	139 351	94 943	108 938	108 938
OMPI	588	847	818	588	847	818
OMM	2 020	3 312	4 594	1 951	1 623	2 209
UPU	196	497	798	196	225	357
OMI ^e	2 676	1 412	1 059	2 676	1 412	1 059
OMT ^f						
OACI	3 120	4 235	3 951	1 360	2 364	1 885
CNUEH	1 235	1 082	635	1 241	567	595
PNUE	1 366	1 822	2 842	170	372	396
UNESCO	8 330	8 157	6 650	4 816	5 005	3 466
PAM	847 000	1 155 000	690 000	805 209	1 036 299	916 516
FAO	111 442	125 287	124 529	73 927	88 649	80 085
ONUDI	25 797	25 951	29 915	16 861	16 861	20 531
PNUCID	4 915	4 599	3 699	4 002	3 302	2 134
CEA	1 341	2 676	5 882	3 105	2 676	5 882
Total, aide sous forme de dons	2 174 678	2 477 408	2 036 679	2 182 182	2 454 747	2 318 427

/...

Engagements et dépenses réelles par catégorie de flux financiers et par organisation du système des Nations Unies						
Organisation	Engagements			Dépenses		
	1991	1992	1993	1991	1992	1993
B. PRÊTS À DES CONDITIONS LIBÉRALES						
FIDA	128 396	115 765	177 744	92 988	87 116	99 342
IDA	2 867 000	3 013 000	2 164 000	1 946 000	2 012 000	2 164 000
Total, prêts à des conditions libérales	2 995 396	3 128 765	2 341 744	2 038 988	2 099 116	2 263 342
C. PRÊTS						
BIRD	2 815 000	1 109 000	1 467 000	1 195 000	869 000	840 000
Solde global non réparti		11 589 000	13 659 000			
SFI	3 412	10 588	32 193	3 116	6 926	28 351
Total, prêts	2 818 412	1 119 588	1 499 193	1 198 116	875 926	868 351

^a Pour le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, 65 % du montant total sont financés par le PNUD et le FNUAP. Les chiffres inscrits dans le présent tableau sont donc calculés sur la base de 35 %.

^b Les autres grands programmes des fonds administrés par le PNUD qui ne sont pas expressément mentionnés sont notamment les suivants : Volontaires des Nations Unies, Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, Famine et malnutrition, programmes en faveur des réfugiés exécutés dans le cadre de la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique et Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'action spécial pour la nutrition et la gestion publiques.

^c En 1993, un montant additionnel d'au moins 5,2 millions de dollars a été dépensé, dont 3,9 millions de dollars pour les programmes de pays et 1,3 million de dollars pour les programmes régionaux. Ce montant n'est pas inclus dans l'état des dépenses pour 1993.

^d En ce qui concerne les chiffres de 1992, il convient de noter que les fonds ont été alloués aux programmes régionaux pour une période de cinq à six ans.

^e L'OMI n'a pas de budget ordinaire pour les activités de coopération technique et dépend entièrement des ressources du PNUD et de certains financements bilatéraux pour son programme d'assistance technique.

^f Tous les projets de l'OMT sont financés par le PNUD.

195. Le tableau 2 présente, pour les années 1991 à 1993, les engagements et les dépenses (décaissements) destinés à l'Afrique effectués par les organismes des Nations Unies, à l'exception de ceux du FMI et des engagements de l'UNICEF. Les engagements et les dépenses sont classés en trois catégories : aide sous forme de dons, prêts à des conditions libérales (FIDA et IDA) et prêts consentis aux conditions du marché (BIRD et SFI).

196. Les décaissements des organismes des Nations Unies destinés à l'Afrique pour les années 1991, 1992 et 1993 se sont élevés respectivement à 5 milliards 419 millions de dollars, 5 milliards 430 millions de dollars et 5 milliards 450 millions de dollars. Les flux financiers sont restés relativement constants au cours de la période triennale. La part de l'aide sous forme de dons dans le total des décaissements est passée de 40 % en 1992 à 43 % en 1993. La proportion des prêts à des conditions libérales est passée de 38 à 42 % tandis que celle des prêts aux conditions du marché a diminué, passant de 22 à 15 % au cours de la période considérée.

197. L'Afrique est la plus grande bénéficiaire de l'aide sous forme de dons octroyée par les organismes des Nations Unies. En 1991, cette forme d'assistance à l'Afrique représentait 51 % des 4 milliards 289 millions de dollars octroyés par les organismes des Nations Unies au titre de l'aide au développement sous forme de dons. En 1992, cette proportion a été portée à 53,5 % du total qui était de 4 milliards 580 millions de dollars.

198. En ce qui concerne l'efficacité en matière de décaissement de l'aide, on constate une amélioration générale mais la plupart des organisations ont enregistré un écart considérable entre les ressources allouées et la part effectivement décaissée. Cet écart tient à plusieurs facteurs qui sont souvent particuliers aux organisations et aux pays bénéficiaires. Il existe toutefois un certain nombre de facteurs communs auxquels il peut être remédié, notamment les retards que mettent les gouvernements à agréer les experts et le personnel de projet proposés par les organisations; les problèmes que pose la coordination de la fourniture de différents apports de projets; l'instabilité politique, les troubles sociaux, les changements des procédures et modalités d'approbation et d'exécution des projets; la faiblesse des capacités locales en matière de comptabilité et de vérification des comptes; et l'incapacité des gouvernements bénéficiaires de s'acquitter de leurs obligations en matière de financement de contrepartie.

199. Le montant total des prêts à des conditions libérales décaissés était de 2 milliards 39 millions de dollars en 1991, 2 milliards 99 millions de dollars en 1992 et 2 milliards 263 millions de dollars en 1993, soit une augmentation de 11 %. L'IDA a pu réaliser un taux de décaissement de 100 % en 1993, ce qui témoigne d'une amélioration considérable de l'efficacité en matière de décaissement. Toutefois, ses engagements destinés à l'Afrique ont fortement diminué.

200. Les engagements de prêts et les décaissements de la BIRD destinés à l'Afrique ont considérablement baissé entre 1991 et 1993. En revanche, ceux de la SFI ont augmenté au cours de la même période. Le taux de décaissement de la BIRD était en moyenne de 59 % au cours des trois années considérées. Ce faible taux tenait essentiellement à l'insuffisance des capacités locales, aux lacunes en matière de conception et d'exécution de projets et programmes d'investissement, aux goulets d'étranglement au niveau des procédures et à la non-application des règles de vérification des comptes.

201. On peut raisonnablement supposer que ces tendances des apports de ressources des organismes des Nations Unies à l'Afrique se poursuivront probablement au cours des prochaines années. Cela signifie en moyenne un montant de 5,5 milliards de dollars par an, dont 40 à 45 % au titre de l'aide au développement sous forme de dons, environ 40 % au titre des prêts assortis des conditions libérales et 15 à 20 % au titre des prêts consentis par la BIRD et la SFI aux conditions du marché.

202. Au cours des dernières années, les situations d'urgence, dues à des catastrophes naturelles ou imputables à l'homme, se sont multipliées en Afrique. Il a donc fallu consacrer des ressources de plus en plus importantes aux opérations de secours. Les secours d'urgence ne devraient toutefois pas se faire au détriment des activités de développement, et il convient de souligner

/...

la complémentarité de ces actions. Le système des Nations Unies doit continuer de s'intéresser à ces questions et mettre en balance, par rapport aux ressources disponibles, les ressources nécessaires à la coopération pour le développement d'une part, et la nécessité des opérations d'urgence, de l'autre.

VI. COORDINATION

203. Pour que les activités des organismes des Nations Unies contribuent avec le maximum d'efficacité à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, toutes les entités du système devront déployer des efforts concertés afin de concevoir des stratégies communes et d'utiliser les rares ressources disponibles de façon rationnelle. Il convient donc de renforcer la coopération et la coordination entre les différents organismes des Nations Unies pour mettre en oeuvre le nouvel Ordre du jour, soit dans le cadre du CAC, qui offre d'importantes possibilités dans ce domaine, soit par l'intermédiaire du Groupe de travail pour les secours d'urgence en Afrique ou du Groupe d'éminentes personnalités sur le développement de l'Afrique récemment créé. Si ces structures sont utilisées à bon escient, le Plan d'action peut devenir, pour l'Afrique, un instrument précieux de coopération à l'échelle du système.

204. Pour organiser concrètement les travaux, on nommera, pour chaque domaine prioritaire, un organisme chef de file qui coordonnera l'action des organismes des Nations Unies. Quelques-uns des principaux organismes participants travailleront avec l'organisme chef de file pour atteindre les objectifs fixés. L'organisme chef de file présentera chaque année un rapport d'activités sur le domaine dont il est chargé. Afin de faciliter la coordination, l'organisme chef de file, en collaboration avec les organismes participants, mettra en place des mécanismes de consultation appropriés.

VII. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

205. Suivre et évaluer l'action entreprise par le système des Nations Unies en Afrique et en rendre compte aux organes intergouvernementaux compétents : ce sont là des aspects importants du Plan d'action. À cela s'ajoutent des rapports que les organismes des Nations Unies présentent, selon les modalités prévues, à leurs organes directeurs.

206. Les difficultés rencontrées au moment de l'évaluation finale du Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique tenaient au fait qu'aucune disposition n'avait été prise pour que les organismes des Nations Unies rendent compte de leurs activités supplémentaires en faveur de l'Afrique. Il était donc difficile d'évaluer les résultats qu'ils avaient obtenus en dehors de leur mandat ordinaire et de se faire une idée précise des efforts supplémentaires qu'ils avaient consentis.

207. Compte tenu du rôle que jouent le Département de la coordination des politiques et du développement durable et le Groupe de travail pour les secours d'urgence en Afrique au niveau de la coordination, les activités de suivi relatives au Plan d'action et celles ayant trait au nouvel Ordre du jour sont étroitement liées, ce qui présente l'avantage de permettre l'établissement de rapports plus circonscrits et mieux adaptés aux besoins et aux objectifs de l'organe intergouvernemental auquel ils sont destinés.

/...

Notes

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, treizième session extraordinaire, Supplément No 2 (A/S-13/16), sect. III.

² E/AC.51/1992/5.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 49, résolution 46/151, annexe, sect. II.

⁴ Consulter sur cette question les documents E/AC.51/1991/CRP.1, E/AC.51/1992/L.5/Add.34/Rev.1 et E/AC.51/1992/5.

⁵ E/ECA/CM.19/3.

⁶ A/46/651, annexe.

⁷ E/CONF.84/PC/13, annexe II.

⁸ Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.85.IV.10).

⁹ A/S-11/14, annexe I.

¹⁰ Voir A/43/430.

¹¹ Voir le Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.77.II.A.12), chap. I.

¹² Documents officiels du Conseil économique et social, 1990, Supplément No 13 (E/1990/42), chap. IV, résolution 683 (XXV), annexe.

¹³ Par exemple la Déclaration de Kampala et le Programme d'action pour la réalisation d'un développement durable en Afrique (1989), l'Engagement de Bamako sur le développement durable (1991), la Position africaine commune sur l'environnement et le développement et les nouvelles priorités des politiques et des programmes de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
